

## Rapport d'Expertise

Mention : Pouvoir, Société et Communication

Parcours Métiers du Politique

2014-2015

# **Evolutions de la représentation des intérêts apicoles français**

**Paul Fert**

Sous la direction de M. Jean Petaux

Responsable du parcours Métiers du Politique. Directeur  
de la communication et des relations extérieures et  
institutionnelles de Sciences Po Bordeaux.

# Sommaire

|                                                                                                                                                                                               |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SOMMAIRE</b> .....                                                                                                                                                                         | <b>2</b>  |
| <b>REMERCIEMENTS</b> .....                                                                                                                                                                    | <b>3</b>  |
| <b>RESUME – MOTS CLES</b> .....                                                                                                                                                               | <b>4</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b> .....                                                                                                                                                                     | <b>5</b>  |
| <b>1<sup>ERE</sup> PARTIE : UNE STRUCTURATION PROGRESSIVE QUI S'ACCELERE APRES 1945</b><br>.....                                                                                              | <b>8</b>  |
| 1.1. <i>Les balbutiements d'avant 1945</i> .....                                                                                                                                              | 8         |
| 1.1.1. Genèse de l'apiculture professionnelle.....                                                                                                                                            | 8         |
| 1.1.2. Les premiers pas du syndicalisme apicole .....                                                                                                                                         | 9         |
| 1.2. <i>Une structuration en marche après-guerre</i> .....                                                                                                                                    | 10        |
| 1.2.1. Structuration scientifique, technique et pédagogique .....                                                                                                                             | 10        |
| 1.2.2. Echec de l'union syndicale, mais développement du mouvement coopératif .....                                                                                                           | 14        |
| <b>2<sup>EME</sup> PARTIE : DES DIVISIONS QUI S'ACCENTUENT CONJOINTEMENT A</b><br><b>L'APPARITION DU PROBLEME DES MORTALITES D'ABEILLES ET DU</b><br><b>PHENOMENE D'EUROPEANISATION</b> ..... | <b>16</b> |
| 1.1. <i>L'émergence de dissidents, et de luttes inter-organisations</i> .....                                                                                                                 | 16        |
| 1.1.1. Des échecs successifs pour construire une interprofession .....                                                                                                                        | 16        |
| 1.1.2. 7 syndicats pour une petite filière .....                                                                                                                                              | 19        |
| 1.2. <i>Des évolutions récentes qui compliquent la progression des intérêts de la</i><br><i>filière</i> .....                                                                                 |           |
| 1.2.1. L'apparition des traitements phytosanitaires et leur régulation .....                                                                                                                  | 24        |
| 1.2.2. L'eupéanisation de la représentation des intérêts apicoles .....                                                                                                                       | 27        |
| <b>3<sup>EME</sup> PARTIE : VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION FRANÇAISE DE</b><br><b>L'APICULTURE</b> .....                                                                                      | <b>31</b> |
| 1.1. <i>Deux nouvelles structures technico-scientifiques : l'ITSAP et ADA France</i> ...                                                                                                      | 31        |
| 1.2. <i>Les nouvelles structures consultatives de l'Etat et la marche vers une</i><br><i>interprofession</i> .....                                                                            | 35        |
| <b>CONCLUSIONS</b> .....                                                                                                                                                                      | <b>38</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....                                                                                                                                                                    | <b>41</b> |
| <b>SIGLES</b> .....                                                                                                                                                                           | <b>44</b> |
| <b>TABLE DES ANNEXES</b> .....                                                                                                                                                                | <b>46</b> |

## ***Remerciements***

Je tiens à remercier les nombreux acteurs clés de la profession que j'ai eu le plaisir de rencontrer tout au long de ce travail de recherche. Qu'ils soient apiculteurs confirmés, présidents de coopérative apicole, responsables de formation, scientifiques, responsables d'associations, techniciens, responsables d'organismes sanitaires ou jeunes en installation, le partage de leur perception s'est toujours révélé enrichissant. Je remercie également l'ensemble des 7 syndicats apicoles nationaux pour m'avoir ouvert leur porte, transmis des documents inédits et consacré de leur temps précieux. La variété de leurs avis se devait d'être prise en compte.

## ***Résumé – mots clés***

### **Résumé :**

Rome ne s'est pas construite en un jour. Le milieu apicole français non plus. Il convient d'en analyser l'histoire de la représentation des intérêts et ses interactions avec les pouvoirs publics pour mieux en cerner les évolutions actuelles. Multiplication des syndicats, difficultés à organiser une interprofession, réforme en cours de la défense sanitaire, de la formation, de la coordination technique et scientifique, sont autant de sujets qui déroutent les apiculteurs. Trop rares malheureusement sont ceux qui disposent de nos jours d'une vision complète de l'organisation de leur profession. Ce présent travail ambitionne d'apporter un peu de clarté dans le fonctionnement de ce secteur clé, aux avant-postes des questions environnementales et de sécurité alimentaire.

### **Mots clés :**

ADA France, analyse des politiques publiques, apiculture, Confédération Paysanne, coopératives, Coordination Rurale, FFAP, FNSEA, interprofession, ITSAP, représentation des intérêts, Société Centrale d'Apiculture, SNA, SPMF, UNAF.

# ***Introduction***

Si les abeilles font à présent l'objet d'une importante médiatisation du fait des difficultés auxquelles elles font face, l'histoire et la situation actuelle des apiculteurs restent méconnues du grand public. Ce rapport d'expertise s'intéresse aux quelques 41 800 apiculteurs<sup>1</sup> que compte la France, à leur histoire et à l'organisation de la défense de leurs intérêts. Ce présent travail s'inscrit dans une démarche inédite de compilation de l'histoire et de l'évolution des instances représentatives de l'apiculture. Il propose un éclairage nécessaire - et dont disposent seulement de très rares individus de la filière - sur l'organisation de la profession en empruntant à plusieurs disciplines que sont la sociologie politique, l'analyse des politiques publiques et l'histoire.

Un ouvrage récent des sciences sociales s'érige en exemple à suivre, il s'agit du *Marché des Défunts*, publié en 2008 par les Presses de Sciences Po. Ecrit par Pascale Trompète, directrice de recherche au CNRS en sociologie, il introduit brillamment un lecteur novice au sein de l'organisation des différents acteurs intervenant dans le monde funéraire, en faisant part des diverses évolutions et chamboulements socio-économiques qu'il a rencontré en France suite notamment à l'anticléricalisme de la Révolution Française ou à la privatisation du marché en 1991. Conscient de ne pouvoir égaler ce travail de recherche, le présent rapport d'expertise entend tout au moins s'inspirer de sa méthode et tendre vers cet idéal.

D'une manière générale, - et qu'ils soient unis sous forme d'une interprofession ou seuls de leur côté -, les syndicats sont les principaux émetteurs de la représentation des intérêts d'une profession. C'est pourquoi il sera ici largement question de leur histoire et de leur développement. Jean Vercherand, docteur en histoire contemporaine et ingénieur de la recherche à l'Institut National de la Recherche

---

<sup>1</sup> Selon l'Audit de la filière apicole de FranceAgriMer en 2012. Cependant, ce chiffre est contesté par deux syndicats apicoles ouverts aux amateurs. Il sous-estimerait selon eux le nombre d'apiculteurs amateurs de 10.000 personnes du fait que ceux-ci ne déclarent pas systématiquement leurs ruches.

Agronomique (INRA), s'est attelé à analyser la singularité du syndicalisme agricole, dans lequel s'inscrit l'apiculture. Selon lui, « il n'est assimilable ni au syndicalisme ouvrier, ni à celui des milieux patronaux ou des professions indépendantes, bien qu'il emprunte dans ses méthodes, ses discours et ses positions politiques à l'un et à l'autre. Au-delà des contingences de tout processus historique, cette singularité reflète la grande diversité et la forte spécificité de la condition économique et sociale des agriculteurs. Si le salarié est généralement dans une situation de subordination économique et juridique à l'égard de l'employeur, l'agriculteur est formellement un travailleur indépendant, maître de ses moyens de production et, parfois, employeur de main-d'œuvre ».<sup>2</sup>

Actuellement pas moins de 7 structures syndicales nationales entendent représenter les intérêts des apiculteurs. Deux ont une vocation générale, défendant tous les possesseurs de ruches, - il s'agit de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) et du Syndicat National d'Apiculture (SNA). Les 5 autres représentent les intérêts des apiculteurs professionnels ou pluriactifs<sup>3</sup>. Ceux-ci sont le Syndicat des Producteurs de Miel Français (SPMF), la section apiculture de la Confédération Paysanne, la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP), la section apicole de la Coordination Rurale, et enfin la section apiculture de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA). Quiconque s'intéresse au curieux monde de l'apiculture ne tarde pas à se rendre compte de sa flagrante division et des rivalités entre les groupes qui le composent. Qui eu cru qu'un si petit monde puisse être autant divisé ?

Des divisions certes, mais de certains liens et échanges également. En témoigne un discours qui se rejoint sur de nombreux points et un taux de syndicalisation des apiculteurs, très largement supérieur aux 7% de la moyenne nationale. Fait inimaginable dans les autres corps professionnels, ce taux dépasse les 100%, preuve de la double ou triple affiliation de certains apiculteurs, ou de leur association ou syndicat local.

---

<sup>2</sup> Jean VERCHERAND, « SYNDICATS AGRICOLES », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 25 août 2015.

<http://proxy.sciencespobordeaux.fr:2480/encyclopedia/syndicats-agricoles/>

<sup>3</sup> Est officiellement considéré pluriactif un apiculteur de plus de 32 ruches. Selon l'audit de la filière apicole de 2012, 89,2% des apiculteurs ont entre 1 et 30 ruches, 6,9% ont entre 31 et 150 ruches, et 3,9% ont plus de 151 ruches, soit respectivement 37.326, 2877 et 1633 personnes.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, plusieurs tentatives ont été menées afin de mutualiser les forces vives de la profession, faisant valoir le principe « les plus organisés sont les plus écoutés ». Ces tentatives se sont toutes soldées par des échecs et n'ont eu de cesse d'attiser les divisions. Récemment, le nombre de syndicats de la profession est ainsi passé de 3 à 7 en l'espace d'une quinzaine d'années. Il s'agira ici d'étudier les éventuelles implications d'une telle division de la profession en se demandant où et comment sont prises les grandes décisions qui font avancer la filière apicole française.

Pour ce faire, nous analyserons dans un premier temps la structuration progressive de la profession, qui s'est accélérée après-guerre, avant de déboucher sur une multiplication des acteurs. Cette multiplication des acteurs - attisée par leur position divergente sur la régulation des produits phytosanitaires -, couplée à l'eupéanisation, saborde quelque peu la cause de la défense des intérêts de la profession. Nous verrons enfin qu'un nouvel élan, impulsé par les pouvoirs publics français tend cependant à réorganiser le secteur apicole.

# ***1<sup>ère</sup> Partie : Une structuration progressive qui s'accélère après 1945***

## **1.1. Les balbutiements d'avant 1945**

### **1.1.1. Genèse de l'apiculture professionnelle**

Pendant longtemps, l'apiculture est restée en France une activité économique secondaire, complémentaire à d'autres sources de revenus, à laquelle s'adonnent certains agriculteurs, certains hommes de science amateurs de biologie ou d'entomologie, ou encore certains ecclésiastiques, l'Eglise étant à l'époque une grande consommatrice de cire d'abeille du fait de l'utilisation massive de cierges. L'histoire fait mention dans certaines régions de professionnels quasi-spécialisés, les « bigres », qui récoltaient les produits de la ruche pour le compte de leur seigneur, lequel pouvait être à son tour ponctionné d'une partie au profit de son suzerain ou de l'abbaye locale. Ce principe, *l'abeillage*, était reconnu par le droit féodal. Principalement présents en forêts, les bigres pouvaient également faire office de forestiers. Les premiers apiculteurs professionnels modernes n'apparaissent en France qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la démocratisation de la ruche à cadres, tandis qu'une partie des élites rurales ou urbaines continue de pratiquer l'apiculture de loisir. Le regroupement des apiculteurs français ne s'opérera qu'après la Première Guerre mondiale.

Avant cela, il existe peu de traces d'une organisation de la profession en France. On peut néanmoins citer le travail à Paris d'une société savante, la Société Centrale d'Apiculture (SCA) - ou Société Economique d'Apiculture avant 1865 -, qui développe dès sa création en 1856 des cours d'apiculture et l'impression d'un bulletin mensuel, *l'Apiculteur Praticien* - raccourcit plus tard en *l'Apiculteur*. La SCA s'illustrera dans son combat contre la pratique communément répandue de



*l'étouffage*, qui consiste à détruire un essaim d'abeilles par asphyxie pour se procurer son miel. Ce combat ne sera récompensé qu'en 1941 avec l'inscription dans la loi de l'interdiction de cette pratique sur tout le territoire national. La SCA est également à l'origine de l'organisation d'un premier congrès international en 1859. Cette internationalisation mène la Société Centrale d'Apiculture à croiser le chemin du Comité International des Congrès Apicoles (*International Committee of Apicultural Congresses*, ICAC), formé en Belgique en 1893. Il organise son premier congrès international en 1897 à Bruxelles profitant de la tenue de l'exposition universelle et parvient à réunir 636 participants de plusieurs pays européens. Les personnes présentes sont davantage des membres de sociétés savantes que de véritables professionnels de l'abeille. La délégation française sera très impliquée dans l'organisation de ces premières réunions internationales.

Le deuxième congrès international du ICAC est organisé conjointement avec la Société Centrale d'Apiculture lors de l'exposition universelle de 1900 à Paris. Il réunit des apiculteurs de 16 pays d'Europe et d'Amérique sur trois jours. C'est alors le point culminant de la Société Centrale d'Apiculture, qui en vient même à susciter la création de 38 groupements à travers la France, à mettre au point les premières assurances de ruches au tiers, et travaille au financement d'un fonds d'aide aux apiculteurs traduits en justice - principalement pour les gênes occasionnées par leurs abeilles. Reconnue d'intérêt public en 1901, la SCA sera présidée tour à tour par d'éminents scientifiques, chefs d'entreprises et hommes politiques, dont l'aura personnelle facilitera le rayonnement de l'ensemble de la structure. La SCA n'a cessé d'être active jusqu'à nos jours, délaissant cependant la représentation des intérêts apicoles au profit des premiers syndicats. Elle anime encore plusieurs rucher-écoles, dont celui du Jardin du Luxembourg.

### 1.1.2. Les premiers pas du syndicalisme apicole

Pour autant, ce n'est qu'en 1920, sous l'action visionnaire de l'apiculteur haut-normand Jean Hurpin - alors que paradoxalement la majorité écrasante des apiculteurs se situe dans l'Est et la moitié sud de la France - que naîtra le premier syndicat apicole, et avec lui, la revue apicole *l'Abeille de France*. A ces débuts,

Jean Hurpin correspond avec les administrateurs de la SCA, qui le soutiennent dans son projet. Face au dynamisme de cette nouvelle revue et les moyens décroissants de la Société Centrale d'Apiculture, *L'Abeille de France* en vient même à absorber dans ses colonnes le bulletin de la SCA, « l'Apiculteur ». Le syndicat, très présent dans le quart Nord-Ouest se diffusera progressivement, ouvrant peu à peu des antennes départementales dans le reste de la France.

A l'autre extrémité de la France par rapport à la région native du SNA, un second syndicat d'ambition nationale, le Syndicat des Producteurs de Miel de France (SPMF), est créé en 1931 par une poignée d'apiculteurs professionnels, avec à leur tête Victor Dumas, apiculteur des Hautes Pyrénées. Cette organisation apolitique adopte dès ses débuts le slogan évocateur « l'abeille : ma profession ». Ces apiculteurs se sentent quelque peu lassés du nombre grandissant d'apiculteurs amateurs et leurs questions techniques basiques, au sein des associations. Ils sont en effet désireux de progresser sur les questions économiques telles que la fixation des prix du miel, ou le développement de filières leur permettant de vendre leur production. Ainsi, le SPMF défend-il davantage les professionnels et pluriactifs de l'apiculture. Ce souci de ne réunir que de véritables apiculteurs conduisit même le SPMF à obliger dans ses statuts le parrainage d'un nouveau venu par deux membres déjà présents dans le syndicat. Cette pratique sera abandonnée au début des années 1980.

## **1.2. Une structuration en marche après-guerre**

### **1.2.1. Structuration scientifique, technique et pédagogique**

Après-guerre, le mouvement de modernisation et de structuration qui touche l'ensemble de l'économie française n'est pas étranger à la filière apicole. L'Etat créé ainsi des Instituts de Recherche Agronomique dotés de spécialisations dans la recherche apicole à Avignon (84), Sabres (40), Bures-sur-Yvette (91), Rennes (35),

Sophia Antipolis (06) et enfin Lusignan (86), transféré quelques années plus tard au Magneraud (17).

Les années 1960 sont ainsi marquées par de considérables progrès en termes de découverte scientifique. C'est à cette époque que sont mis en évidence les effets indéniables de la pollinisation sur la biodiversité et les rendements agricoles, le rôle des phéromones de la reine au sein de la ruche, ou encore l'adaptation des abeilles à leur micro-environnement. Deux chercheurs et leurs équipes se distinguent particulièrement, Rémi Chauvin, suivi du Docteur Jean Louveaux, tous deux successivement directeurs de l'INRA de Bures-sur-Yvette.

C'est également au milieu des années 1960 qu'est créé le réseau CETA (Centre d'Etudes Techniques Apicole), principalement sous l'action des coopératives apicoles, dont il sera bientôt question. Le CETA se décompose en une série de bureaux départementaux. Constitués de quelques apiculteurs-techniciens, ils résultent d'initiatives privées et existent sous forme d'associations loi 1901. Ils trouvent des financements auprès des départements ou des syndicats, et œuvrent principalement pour l'élevage des reines, l'analyse des miels et produits de la ruche, ou encore les conservatoires d'abeilles locales. Une partie évoluera en ADA (Association de Développement de l'Apiculture), dont la plupart sera ensuite regroupée sous la houlette du CNDA (Centre National de Développement Apicole).

C'est dans cette seconde moitié de la décennie 1960 qu'arrive un nouvel acteur technique au service des avancées sanitaires apicoles, la Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales (FNOSAD). Cette organisation, fondée en 1966 par des apiculteurs et des vétérinaires, fédère les Groupements de Défense Sanitaire Apicoles (GDSA) présents dans la quasi-totalité des départements. Le rôle des GDSA et de la FNOSAD sera tout à fait central lors de l'apparition dans les années 1980 des premiers varroas, ces acariens parasites des abeilles. Ce sont d'ailleurs auprès de leur GDSA que les apiculteurs obtiennent les traitements anti-varroas à des tarifs préférentiels du fait de l'importance des commandes enregistrées et des aides publiques débloquées, souvent au niveau des conseils départementaux. Afin de faire part de ses travaux et recommandations

sanitaires, la FNOSAD édite chaque mois une revue, « *La Santé de l'Abeille* », à 7.000 exemplaires. Peu après sa création, elle intervient auprès du Ministère de l'Agriculture afin de former dans chaque département un contingent d'agents sanitaires apicoles (ASA). Ces derniers suivent un cours d'une semaine sanctionné par un examen dont la réussite les place sous l'autorité de la Direction Départementale des Services Vétérinaires, devenue en 2010 Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP). Les ASA sont tenus de transmettre leurs rapports à la DDPP pour toute découverte de maladie ou perte de ruches inhabituelles.

L'Institut Technique de l'Apiculture (ITAPI) est créé le 26 juillet 1972. Fruit d'une initiative privée, il ne sera agrémenté du titre Institut Technique que l'année suivante, par les Ministères de tutelle. Il rejoindra alors les autres instituts techniques au sein de l'ACTA (Association de Coordination des Instituts Techniques Agricoles). L'ITAPI reçoit ainsi des subventions de l'Association Nationale pour le Développement Agricole (ANDA). Cependant, celle-ci se retirera des financeurs de l'ITAPI du fait de la non participation des apiculteurs à son fonctionnement. En effet, à la différence des autres agriculteurs, les apiculteurs n'y cotisent pas encore à cette époque.

L'ITAPI aura le même directeur durant toute son existence. Il s'agit d'un personnage incontournable de l'apiculture française de l'après-guerre à nos jours, et qui œuvra continuellement à fédérer les apiculteurs, Raymond Borneck. Cet homme aux multiples casquettes n'en est qu'à sa première apparition dans cet ouvrage. L'ITAPI publie trimestriellement un *Bulletin Technique Apicole* à travers sa maison d'édition, l'OPIDA (Office pour l'Information et le Développement Apicole). Des liens étroits existent alors avec l'INRA, dont les résultats de recherche sont régulièrement publiés dans le *Bulletin Technique Apicole*.

Enfin, en 1979 naît une structure offrant des solutions techniques et des formations aux apiculteurs dont le métier commence de plus en plus à être soumis aux aléas de la santé de leurs abeilles et de la qualité de leur milieu : l'Association Nationale des Eleveurs de Reines et des Centres d'Elevage Apicoles (ANERCEA). Nous

commençons à ce stade à entrevoir que les interconnexions sont nombreuses dans le milieu apicole : la première femme à présider l'ANERCEA en 1981 est Christiane Massicot, elle sera par ailleurs Présidente lors des derniers mois de l'existence de l'ITAPI<sup>4</sup>.

Si des cours d'été - donnés par Gabriel Vache et Pierre Jean-Prost - existent à Hyères depuis les années 1960, ce n'est qu'en 1967 qu'est créée la première formation apicole européenne, au Lycée Agricole du Mans. Cette première formation à l'année doit son existence au travail de Raymond Borneck. Elle s'implantera définitivement au CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion de l'Agriculture) de Laval l'année suivante. L'officialisation de cette formation est permise par les rapports étroits entretenus entre Raymond Borneck, qui enseignera au Mans et à Laval, et Edgard Faure. Ce dernier occupe justement les postes clés de Ministre de l'Agriculture de 1966 à 1968, puis de l'Education Nationale après les événements de mai 1968. La Table ronde convoquée au Ministère de l'Agriculture le 9 juin 1967 débouche donc sur la création d'une version apicole des Brevets Professionnels Agricoles (devenus ensuite Brevets Professionnels Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA)) délivrés à l'issue d'une formation d'un an dans certains CFPPA. La région Pays de la Loire, qui finance en partie la formation, insiste au début des négociations pour n'accepter que les projets d'installation locaux, avant de renoncer à cette demande.

Le CFPPA de Laval est par la suite rejoint par celui de Hyères et d'Arras. L'offre de formation apicole dans les CFPPA est cependant précaire d'une année à l'autre et soumise à de nombreux aléas tels que l'entente entre le formateur apicole et son directeur, l'allocation variable du nombre de places disponibles, de même que l'aide financière régionale constamment réévaluée. Ainsi, de nombreux centres de formation en apiculture ouvriront et fermeront subitement. Les BPREA sont à présent des diplômes nationaux de niveau 4 donnant droit lors de l'installation à la Dotation Jeune Agriculteur, mise en place en 1976, ainsi que des prêts à taux préférentiels.

---

<sup>4</sup> Estelle Cintas, *Une femme contre les pesticides*, Editions Ellébore - Sang de la Terre, 2007.

### 1.2.2. Echec de l'union syndicale, mais développement du mouvement coopératif

Sur le plan syndical, les espoirs d'un grand syndicat apicole uni sont rapidement balayés. L'idée de Jean Hurpin d'une organisation fédérative dont il avait préalablement rédigé les statuts ne verra pas le jour après-guerre.

C'est un autre projet, celui de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) qui sera retenu en novembre 1946. L'UNAF fait suite au rassemblement de syndicats départementaux, de diverses associations, de membres du SNA et du SPMF, sur l'initiative de ce dernier. Elle devient l'interlocuteur principal de l'Etat en matière apicole. La structure du SPMF perdure en son sein, afin d'y représenter les apiculteurs professionnels. L'union ne durera en vérité que quelques mois, avec la rapide scission du SNA le 28 juillet 1948, invoquant la « tutelle directe de la CGA [Confédération Générale Agricole, principal syndicat Agricole, dont fait partie la FNSEA] » qu'impliquent les statuts de l'UNAF<sup>5</sup>. Dès lors, une forte opposition - a priori non fondée sur des considérations idéologiques - n'aura de cesse entre l'UNAF et le SNA. Déjà à cette époque, la double appartenance syndicale et l'abonnement aux deux revues des syndicats rivaux sont fréquents. Certains syndicats ou associations adhèrent aux deux et proposent les deux revues afin de contenter tous leurs adhérents.

Face à la chute des cours du miel à la fin des années 1950, se créent des coopératives régionales, et une nationale, France Miel, en 1958. L'apparition de France Miel fait suite à la visite de la coopérative canadienne BeeMade par Raymond Borneck, Pascal Leclerc - son futur président -, et Michel Gonnet - chercheur spécialiste de l'analyse sensorielle des miels à l'INRA d'Avignon.

L'idée est alors de structurer l'offre, et de lisser les évolutions des prix pour les producteurs, qui s'engagent en principe à fournir la totalité de leur production. France Miel est également à l'origine de la création du premier Laboratoire d'Expertise des Miels, en 1968. Les coopératives régionales et locales se rattachent à la Fédération des Coopératives Apicoles de France, la FEDAPI, présidée par

---

<sup>5</sup> L'abeille de France, Août 1948. Cf. Annexe 2.

France Miel. La FEDAPI est elle-même rattachée à l'ensemble des coopératives françaises, Coop France. Cette dernière fournit des « expertises dans des domaines de compétences administratives, fiscales, sociales, d'engagement commun à toutes les coopératives »<sup>6</sup>. Les coopératives réunissent des apiculteurs de toutes les obédiences, sans donner de consignes syndicales. Les cours du miel remonteront dans les années 1970, attirant de nouveaux acteurs dans l'activité apicole, et notamment un grand nombre d'apiculteurs de loisir.

Les négociants-conditionneurs de miel, auxquels s'est rattachée France Miel, ont également leur propre syndicat, le Syndicat Français des Miels (SFM), fondé en 1969.

En 1992 survient une nouvelle crise du miel. De plus en plus d'apiculteurs se tournent vers les coopératives, qui réussissent à vendre ou stocker leur production. De nos jours, le problème des prix du miel semble avoir été écarté avec l'arrivée du label bio, le fleurissement des AOP (Appellation d'Origine Protégée), et principalement la baisse de la production française, passée de 40.000 tonnes en 1995 à 10.000 tonnes en 2014 selon l'UNAF. Si cette crainte de la baisse des prix du miel n'est plus un danger immédiat, le principal problème pour les apiculteurs est bien de réussir à produire suffisamment et de protéger leur cheptel contre les mortalités.

---

<sup>6</sup> Extrait du site de France Miel : <http://www.francemiel.fr/notre-action-dans-la-filiere.htm>

## ***2<sup>ème</sup> Partie : Des divisions qui s'accroissent conjointement à l'apparition du problème des mortalités d'abeilles et du phénomène d'euphémisation***

### **1.1. L'émergence de dissidents, et de luttes inter-organisations**

#### **1.1.1. Des échecs successifs pour construire une interprofession**

Selon les propres mots d'ADA France, amenée à jouer un rôle important si une interprofession venait à être créée, une interprofession se définit comme « le regroupement de plusieurs acteurs économiques engagés dans une même filière ». L'interprofession réunit ainsi les représentants à parts égales de l'amont (représentants des producteurs) et de l'aval (conditionneurs, transformateurs, distributeurs). Une interprofession permet la mise en place d'une Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO), qui permet de financer des projets communs ou un institut technique.

La fondation d'une Union des Groupements Apicoles Français (UGAF), présidée par Raymond Borneck, paraît dans le Journal Officiel du 25 février 1962. Elle fait suite au Comité de Coordination Syndicale Apicole, exempt d'existence juridique, mais convoqué quelques mois plus tôt de manière informelle par les centrales syndicales afin de coordonner leurs actions et d'inaugurer des programmes de développement et d'information à destination des apiculteurs. Cette union aura réussi à mettre un temps d'accord les responsables de l'UNAF et du SNA qui en conviennent sur la nécessité d'unir leurs forces pour mieux représenter les intérêts de la profession.

L'UGAF est alors désireuse de trouver des fonds afin de pérenniser sa structure tout en finançant des projets d'enseignement, d'information, de promotion des produits de la ruche, etc.



C'est en associant l'UGAF avec les négociants-conditionneurs que naît un premier projet d'interprofession, le Comité National Interprofessionnel du Miel (CNIM), en 1969. Porté par Raymond Borneck, le CNIM prend forme avec le décret n°69-502 du 30 mai 1969, après 38 réunions de concertation. Il parvient à réunir les syndicats d'apiculteurs et de négociants, non sans s'attirer des détracteurs, comme le groupe provençal constitué autour du Commandant Bannes, et proche de l'UNAF. Le CNIM prévoit de bénéficier d'une taxe parafiscale, qui doit alors être approuvée par une loi de Finance. Mais c'est au cours d'une séance sénatoriale sur le budget que le projet est brusquement mis à mal. Écoutant ses proches apiculteurs, le maire de Riez, sénateur des Alpes de Haute Provence, mène seul l'opposition à ce projet. La loi de finance est ainsi déboutée en séance nocturne du Sénat, en présence d'une dizaine d'élus<sup>7</sup>. Le CNIM est définitivement abrogé par le décret n°72-1156, du 14 décembre 1972, sur rapport du ministre de l'économie et des finances - Valérie Giscard d'Estaing - et du ministre de l'agriculture et du développement rural - Jacques Chirac.

En avril 1967, un groupe de responsables syndicaux SNA et UNAF de 6 départements du Sud-Est s'était regroupé pour lancer un appel à cesser les querelles personnelles et forcer les organismes apicoles nationaux à fusionner<sup>8</sup>. Cette demande est précipitée par une baisse des cours du miel français et une augmentation des importations. Selon eux, la situation ne peut s'améliorer qu'en « pesant sur les pouvoirs publics par un syndicat unique, puissant, efficace ». Ce groupe ne mettra cependant jamais à exécution sa menace de « reconsidérer leur appartenance aux deux principales organisations nationales UNAF et SNA » dans un délai d'un an. Animés par une défiance commune envers Raymond Borneck, ils s'opposeront aux projets de l'UGAF, du CNIM et de l'ITAPI. C'est ce même groupe qui s'est rapproché du Maire de Riez pour déjouer le CNIM.

Le tout jeune Institut Technique d'Apiculture (ITAPI), qui devait trouver lui aussi son financement dans le CNIM, arrivera néanmoins à survivre à la disparition du

---

<sup>7</sup> Annexe 1 aux propositions du SPMF pour l'interprofession, SPMF, 09/02/2015.

<sup>8</sup> Le Provençal, avril 1967. Cf. annexe 3.

projet avorté d'interprofession, grâce notamment au soutien de l'INRA de Bures-sur-Yvette qui lui offre gracieusement l'hospitalité. Contraint à des acrobaties budgétaires permanentes, l'institut n'aura que deux employés permanents, et travaillera constamment avec les appareils scientifiques de l'INRA.

L'ITAPI sera donc logiquement à l'origine d'une seconde tentative d'interprofession, Intermiel, qui fonctionnera de mai 1987 à juillet 1993. Elle proposait de financer l'ITAPI par la ponction de 32 centimes de Francs par kilo de miel produit ou importé en France. L'accord de consacrer 25% des revenus d'Intermiel au financement de l'ITAPI est tenu secret entre les seules personnes de Raymond Borneck et Etienne Trubert, président d'Intermiel.

En dépit du nombre revendiqué d'adhérents très différents d'un syndicat à l'autre, l'Etat exige une représentation paritaire du SPMF, du SNA et de l'UNAF dans le collège « producteurs », avec trois voix chacun<sup>9</sup>. Le SPMF revendique alors 400 membres, le SNA 30.000 et l'UNAF 22.000.

L'UNAF et le SNA ne tardent pas à montrer leur désaccord avec le SPMF, principal porteur du projet. Le SNA et l'UNAF sont partisans pour dédier l'intégralité des ressources d'Intermiel à la publicité du miel tandis que le SPMF les met en garde contre l'augmentation des importations que cela pourrait produire, la filière étant déjà déficitaire. Le SNA et l'UNAF décideront en assemblée générale de se retirer d'Intermiel en mars et juillet 1990. A ce jour, le SPMF avance l'explication d'une frilosité des apiculteurs amateurs représentés par l'UNAF et le SNA, qui, - davantage qu'une perte de revenu - craignent de se voir imposer une certaine traçabilité.

Faute de financements, l'ITAPI ferme ses portes le 6 juillet 1993. Ses travaux s'imposent toujours comme des références mondiales.

L'année 1995 voit une nouvelle discorde entre les syndicats avec la tenue d'un procès en déqualification par le conseil de la concurrence. Le SPMF déclenche en effet cette procédure afin de contester le statut de syndicat ou d'union de syndicats du SNA et de l'UNAF, du fait de la présence largement majoritaire d'apiculteurs amateurs et du mélange des genres, considérant que leurs revues respectives

---

<sup>9</sup> Annexe 4, statuts d'Intermiel.

dépassent le simple bulletin syndical. L'UNAF et le SNA sont dans un premier temps condamnés, avant de faire valoir leur reconnaissance par la FNSEA et le Ministère de l'Agriculture en tant qu'interlocuteur syndical. Un pourvoi devant la Cour de Cassation a donc finalement rejeté la requête du SPMF le 13 janvier 2009, constatant que « l'article L 2131-2 du Code du travail relatif à la constitution des syndicats permet le regroupement syndical de personnes exerçant des activités rémunérées, sans distinguer si elles le sont à titre exclusif, accessoire, ou occasionnel »<sup>10</sup>. Ne restait alors plus qu'au SPMF d'assigner l'Etat et la FNSEA en justice. Ce qu'il ne fit pas, au vu de la complexité, des moyens et du temps que prendrait une telle procédure. Une affaire similaire à opposé au niveau local le Syndicat des Apiculteurs Professionnels d'Alsace-Lorraine, apparenté au SPMF et le Syndicat Apicole de la Meuse, antenne départementale du SNA.

### 1.1.2. 7 syndicats pour une petite filière

La séparation entre l'UNAF et le SPMF intervient définitivement en 1980, après 34 ans de coopération dans des locaux communs. Tous les apiculteurs professionnels ne quittent pas pour autant l'UNAF, même si les apiculteurs amateurs y resteront toujours majoritaires.

C'est dans un contexte de grandes mortalités d'abeilles - jusqu'à 80% dans certaines régions - et de chute de production de miel que s'ouvre une nouvelle étape dans l'organisation de la profession, l'arrivée de nouveaux acteurs revendiquant une part de représentativité.

En l'espace de 15 ans, le nombre de syndicats apicoles a augmenté de 133%. Le premier à apparaître est la Confédération Paysanne, second syndicat agricole. La formation d'une section apiculture remonte à la toute fin des années 1990. Les mobilisations de l'affaire du Gaucho® ont en effet cristallisé les crispations (Cf. 1.2.1.). On s'aperçoit alors que tous les apiculteurs ne donnent pas la même priorité à l'interdiction du Gaucho®, et plus largement des pesticides. C'est ainsi que Bertrand Therry, apiculteur de l'Ariège, suivi d'une poignée d'autres

---

<sup>10</sup> Jean-Philippe Colson, l'abeille et le droit, pour une évolution de la législation apicole, éditions du Puits Fleuri, 2013.

apiculteurs, quitte le SPMF pour présider la section apiculture de la Confédération Paysanne. Précisons que la Confédération n'admet pas de divisions régionales ou départementales en son sein. Cette section abeille unitaire présente la particularité de susciter le soutien des autres sections du monde agricole affiliées à la Confédération Paysanne, contrairement à ce que l'on peut observer au sein de la FNSEA et la Coordination Rurale, où l'on peut percevoir des divergences entre les céréaliers ou les éleveurs et les apiculteurs.

La Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP) est également un nouvel acteur syndical professionnel de poids constitué en janvier 2009. Elle émane d'une scission au sein de trois syndicats régionaux (Bretagne, Rhône-Alpes et Centre-Ouest) se sentant non écoutés et non représentés par les syndicats traditionnels, en grande partie le SPMF. Un déploiement est actuellement en cours, dépassant les trois régions d'origine.

Des actions communes sont organisées conjointement avec la Confédération Paysanne, idéologiquement proche, à l'exemple de la collecte solidaire et de l'acheminement de ruches aux apiculteurs sinistrés de l'Ariège au printemps 2015.

Outre les liens historiquement étroits entre le SPMF et la FNSEA, cette dernière a préféré ouvrir en mars 2010 une section apiculture plus en phase avec ses positions. Si des apiculteurs étaient déjà présents sur des listes des Fédérations Départementales des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) présentées aux élections des chambres d'agriculture, une section apiculture formellement constituée manquait à ce jour. Mobilisant un nombre relativement restreint d'apiculteurs, elle se décline en 12 subdivisions régionales. Cette section apiculture revendique plus de dialogue entre agriculteurs et apiculteurs, proposant même la création d'un atelier apicole en diversification. Elle plaide également pour une rationalisation des produits chimiques, l'amélioration de la formation, de l'installation de jeunes et de la transmission des exploitations, de même qu'un rôle accru des Chambres d'Agriculture dans le développement de l'apiculture. Cette section apicole n'est pas indemne de dissensions en son sein ou avec la direction de la FNSEA. En témoigne son récent changement de président. Ces tensions s'inscrivent dans la critique formulée par les petits exploitants - de porc, volailles

et produits laitiers notamment - au sujet du rapprochement de Xavier Beulin, président de la FNSEA depuis décembre 2010, et les grandes firmes agroindustrielles enclines à une agriculture très intensive. Symbole de ce glissement idéologique, Xavier Beulin est le premier céréalier à accéder à cette fonction de président de la FNSEA, qui était jusque-là continuellement occupée par des éleveurs.

Un dernier acteur vient compléter le paysage syndical apicole. Il s'agit de la Coordination Rurale, le troisième et plus jeune des syndicats agricoles français, qui a lui aussi ouvert une section apicole au début des années 2000. Suite à une brouille entre son responsable et la direction de la Coordination Rurale au sujet du rôle des pesticides dans les mortalités d'abeilles, cette section est rentrée en sommeil avant de réapparaître après 2010. Celle-ci ne compterait guère plus d'une quinzaine de membres, répartis dans des délégations départementales. Ses revendications sont axées sur le rapprochement entre apiculteurs et agriculteurs, et la minimisation de la responsabilité des produits phytosanitaires dans les mortalités d'abeilles. En témoigne le discours de Jean Luc Ferté, apiculteur de la Marne et responsable du comité apicole de la Coordination Rurale : « Les pesticides ne peuvent être les meilleurs amis de la nature, mais de là à dire qu'en condition normale d'utilisation, ils tuent les abeilles, il y a un pas que je ne garderais bien de franchir ! »<sup>11</sup>.

Résumons, la question de faire front aux pesticides est le point de discorde majeur entre les 7 organisations syndicales actuelles. Nous sommes en présence d'une ligne UNAF/SNA/FFAP/Confédération Paysanne priorisant la fin des pesticides avant toute chose. De l'autre côté, une ligne FNSEA/Coordination Rurale qui minimise les effets des pesticides. Et enfin une position du SPMF qui joue les équilibristes en reconnaissant le rôle des produits phytosanitaires dans la mortalité des abeilles, tout en ménageant la susceptibilité du secteur agro-industriel.

---

<sup>11</sup> « Jean Luc Ferté : Cohabitation abeilles et pesticides... », site internet de la Coordination Rurale, 24 mars 2011.

Quelques sujets consensuels donnent parfois lieu à une intersyndicale, convoquée à titre extraordinaire par l'un des syndicats ou une structure publique.

Notons par exemple la prouesse, le 21 mars 2012, de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) qui est parvenu à réunir l'ensemble des représentants syndicaux de la filière, le SFM et la FNOSAD y compris, donnant lieu à une rédaction adressée à plusieurs ministres et communément signée en réaction à une possible mention « déconseillé aux nourrissons de moins de 12 mois » sur les pots de miels afin de prévenir des cas de botulisme infantile. Le seul cas - non formellement avéré - associé à cette maladie depuis 2004 et l'image négative que pourrait induire une telle obligation ont certainement contribué au consensus et à la coopération intersyndicale sur ce thème.

Par ailleurs, le SNA et l'UNAF s'entendent sur l'organisation à tour de rôle d'un congrès national se tenant lieu tous les deux ans. Celui-ci réunit une grande partie des apiculteurs français, issus de tous les syndicats.

En sus de ces nouveaux acteurs syndicaux, de nouvelles organisations - principalement des associations et des ONG - sont apparues et réclament une part de représentativité de la profession. On peut citer Terre d'Abeilles, Réseau Biodiversité pour les Abeilles (RBA), l'Observatoire Français d'Apidologie (OFA), Greenpeace, la Fondation Nicolas Hulot, ... Certains concèdent une bonne introduction parmi les pouvoirs politiques, d'autres d'avantage auprès des médias et de l'opinion publique. Notons par exemple la contribution du RBA au rapport Saddier, ou aux programmes de jachères fleuries, et sa présence avec avis consultatif au sein du conseil d'administration de l'ITSAP - Institut de l'Abeille (Institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation). Un autre événement a récemment détonné dans le monde apicole, il s'agit de la réception du Ministre de l'Agriculture et de nombreux représentants de la filière le 19 juin 2015 pour l'inauguration de la Maison de l'Apidologie de l'OFA. La plupart des syndicats voient ces nouveaux acteurs d'un mauvais œil et questionne leur part de représentativité.

Opérons à présent un retour dans le temps. Le développement du Comité International d'Organisation des Congrès s'est poursuivi en parallèle des turpitudes de l'apiculture française. Il est devenu Apimondia en 1965 et organise un congrès international tous les deux ans, en alternance avec le Congrès National. C'est la même année que des liens étroits sont tissés avec la FAO (Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, *Food and Agriculture Organization of the United Nations*) qui lui accorde un statut consultatif de deuxième degré. La FAO consulte alors régulièrement les représentants d'Apimondia, dont Raymond Borneck fait partie, sur les sujets ayant un lien avec le monde apicole et en appelle à leur expertise pour effectuer des missions de coopération dans les pays en voie de développement. La FAO va même jusqu'à demander les services de la maison d'édition d'Apimondia basée en Roumanie afin de sous-traiter les impressions du volume annuel d'Agrindex et du dictionnaire multilingue Agrovoc entre 1977 et 1982. Après les années fastes du rayonnement de l'apiculture française sous la présidence de Raymond Borneck de 1985 à 1999, l'apiculture française est à nouveau mise à l'honneur avec l'organisation du Congrès Apimondia 2005 à Montpellier, et l'élection de Gilles Ratia au poste de président à ce même congrès. Désireux de peser à nouveau dans l'avenir de la profession, Apimondia s'est dotée de groupes de travail thématiques (*working groups*) et de 5 *Regional Committees* - un pour chaque continent -, faisant remonter les divers problèmes des apiculteurs lors de tables rondes. Des résolutions symboliques sont alors soumises au vote, sur le modèle des Nations Unies. Soulignons qu'aucune autre filière agricole ne peut se targuer d'organiser des congrès internationaux tous les deux ans, et ce depuis près d'un siècle et demi. L'organisation d'Apimondia à Montpellier en 2009 s'est effectuée avec le rôle très actif de l'UNAF, en présence de 10 000 participants provenant de 86 pays. L'UNAF, fort de sa dizaine de salariés permanents, semble avoir le mieux entamé le virage des nouvelles techniques de communication et ne cesse depuis lors d'occuper la scène médiatique bien que son nombre d'adhérents soit inférieur à celui revendiqué par le SNA et que sa revue Abeilles et Fleurs - 17.000 exemplaires - soit moins diffusée que l'Abeille de France, avec 50.000 à 60.000

lecteurs revendiqués. On peut par exemple citer le succès médiatique de l'opération *Abeille, Sentinelle de l'Environnement*, ou des *APIdays*. L'UNAF est en outre l'initiatrice des premiers programmes d'installation des ruches sur les toits d'entreprises ou de bâtiments publics en milieu urbain.

## **1.2. Des évolutions récentes qui compliquent la progression des intérêts de la filière**

### **1.2.1. L'apparition des traitements phytosanitaires et leur régulation**

Si les traitements chimiques sont apparus dans l'agriculture française à la suite de la première guerre mondiale, leur utilisation progresse principalement au sortir de la seconde guerre mondiale. Les américains et le plan Marshall ont en effet amené avec eux le très nocif DDT (dichlorodiphényltrichloroéthane). Celui-ci ne sera interdit qu'en 1972. De premières intoxications d'abeilles sont constatées en France à la fin des années 1940. Certains procès ont lieu, mais restent considérés comme des conflits de voisinage et ne dépassent jamais la sphère syndicale très locale. En 1952, un petit groupe d'apiculteurs réunis autour de Raymond Borneck parvient à provoquer l'arrêté ministériel du 24 mars interdisant aux agriculteurs de traiter un champ comportant plus de cent fleurs ouvertes au m<sup>2</sup>. Mais les exploitants contournent cette législation en traitant le matin avant l'ouverture des fleurs. Les procès se poursuivent et dégradent progressivement les relations entre agriculteurs et apiculteurs. Rares sont les indemnisations, tant les démarches pour prouver l'intoxication sont complexes.

La multiplication progressive des pertes mène néanmoins à une conscientisation collective du problème. Un procès retentissant a lieu en 1981 dans le Hautes Pyrénées. Joël Schiro, futur président du SPMF, subit une grave intoxication de ses 900 ruches installées dans le département voisin du Gers. Il se retournera contre la société Procida qui commercialise le produit phytopharmaceutique *Décis*, contre sa compagnie d'assurance qui refuse de l'indemniser, et contre l'UNAF 65, par



l'intermédiaire de qui il s'est assuré et qui refuse de le défendre. Il gagnera ses trois procès.

De fortes mortalités d'abeilles ont lieu sur la pollinisation du colza en 1983 et 1984, puis sur les tournesols entre 1993 et 1998 dans les plaines céréalières et oléagineuses de la France. Les trois principaux syndicats se résolvent à s'unir pour manifester dès 1998. Un mouvement autoproclamé « Coordination des Apiculteurs de France » réunit l'UNAF, le SNA et quelques apiculteurs du SPMF - malgré la non approbation des dirigeants de ce dernier -. Le 26 octobre 2000, une grande manifestation a lieu à Cormery en Indre-et-Loire, devant l'usine de production où Bayer développe le produit utilisé sur les tournesols, le Gaucho®. La firme traduit alors en justice trois responsables syndicaux, dont le président du SNA et celui de l'UNAF, pour « dénigrement du produit Gaucho® ». Les médias et l'opinion publique remarquent alors le problème. Bayer perdra ses trois procès et ne fera pas appel. S'ajoute à cela des études qui montrent peu à peu la dangerosité de certains produits phytopharmaceutiques utilisés non seulement par l'agriculture mais aussi les particuliers, ou les sociétés entretenant les abords des routes, voies ferrées et espaces verts. Insecticides, désherbants, fongicides, acaricides, larvicides ou régulateurs de croissance sont autant de produits néfastes et liés à plus ou moins grande échelle de l'affaiblissement des colonies exposées.

Leur utilisation croissante s'est accompagnée d'une action publique régulatrice. Depuis l'arrêté du 3 février 1976, un label « dangereux pour les abeilles », et à contrario la présence d'un logo représentant une abeille est aujourd'hui présent sur les emballages de produits phytosanitaires. Cependant, les processus d'homologation sont progressivement contestés par les syndicats.

Finalement, les pesticides les plus virulents font l'objet d'une interdiction. Le Gaucho®, qui est suspendu par le Ministre de l'Agriculture Jean Glavany au niveau français en 1999 pour les semences de tournesol. Son successeur l'interdira en 2004 pour le maïs. Le Régent TS® et le Cruiser OSR® sur colza subiront le même sort en juin 2012, puis le Cruiser 350® le 30 juin 2015.

Forts de leur expertise juridique qu'ils développent au fil des années, les syndicats apicoles mènent de plus en plus de procédures judiciaires pour contester la délivrance d'Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) autrefois assurée par le

Ministère de l'Agriculture et à présent déléguée à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES). Eclaboussé par l'affaire du Gaucho® et du Régent® concernant le processus de décision menant aux AMM - et dans lequel prenait part l'Union des industries de protection des plantes (UIPP) -, c'est en 2005 que le Ministère se dessaisit de son pouvoir.

Les produits très nocifs pour tous les insectes ont à présent laissé place à une nouvelle génération de produits phytosanitaires plus sélective, qui occupe néanmoins le débat public et l'attention d'une grande partie des apiculteurs : les néonicotinoïdes. Ces produits systémiques enrobent la graine et imprègnent la totalité de la plante tout au long de sa croissance. Leur action délétère est progressivement démontrée par les études successives en terme de désorientation des insectes pollinisateurs, de synergie avec des pathogènes naturels ou la perte des fonctions cognitives des butineuses.

Fruit d'un important travail de sensibilisation, et de la publication de nouvelles études scientifiques dont s'est fait largement écho la presse, une proposition de résolution avait été déposée en octobre 2012 par le groupe Europe Ecologie les Verts à l'Assemblée Nationale. Celle-ci appelait à un moratoire sur l'ensemble des pesticides de la famille des néonicotinoïdes et des phénylpyrazoles, sans succès.

En décembre 2013, le Ministère de l'agriculture a décrété un moratoire sur 4 néonicotinoïdes, suivi de la demande d'une expertise européenne sur ces mêmes molécules. Les quatre substances, fipronil, clothianidine, imidaclopride, et thiaméthoxame, ont ainsi fait l'objet d'un moratoire de 2 ans dans l'Union Européenne, à compter de décembre 2013.

Le 19 juin 2014, un sénateur et un député, Joël Labbé (EELV) et Germinal Peiro (PS) ont simultanément déposé auprès de leur chambre parlementaire respective une proposition de résolution généralisant l'interdiction des néonicotinoïdes en France. Cette proposition a reçu la signature de 52 sénateurs et de 121 députés. Le texte a cependant été rejeté par le Sénat le 4 février 2015, mais l'amendement au projet de loi Biodiversité qui interdit l'usage des pesticides néonicotinoïdes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été accepté devant l'Assemblée Nationale le 19 mars 2015. Ce texte invite « le gouvernement français à agir auprès de l'Union Européenne

pour une interdiction de toutes les utilisations de ces substances néonicotinoïdes tant que les risques graves pour la santé humaine, animale et l'environnement ne seront pas écartés ». Seulement, comme le note la journaliste du Monde Martine Valo « voter n'est pas adopter, surtout lorsqu'une résolution de cette nature n'est pas soutenue par le gouvernement »<sup>12</sup>.

Néanmoins, de plus en plus de voix, si elles reconnaissent la part de responsabilité des néonicotinoïdes, pointent du doigt les autres maux qui affectent la profession. En effet, les abeilles ne sont pas à une cause de mortalité près, avec pas moins de 18 virus connus à ce jour, de même que des prédateurs naturels - dont le guêpier d'Europe, le frelon européen et asiatique -, la loque américaine et européenne, les mycoses, les spores du *nosema apis* et *nosema cerana*, et enfin et surtout un acararien précédemment évoqué, le *varroa destructor*. Sont également pointés du doigt le changement climatique et le manque d'essences mellifères pour les abeilles.

### 1.2.2. L'européanisation de la représentation des intérêts apicoles

L'européanisation est un phénomène que connaît l'ensemble du monde apicole avec le déplacement progressif des centres de décisions de Paris vers Bruxelles, et principalement en termes de Santé, d'Environnement et d'Agriculture. Actuellement, 80% de la législation environnementale appliquée en France provient en effet de l'Union Européenne. Les acteurs du monde apicole perçoivent donc un intérêt à être présent sur place, au cœur des négociations.

En 1958, est créé le Comité des Organisations Professionnelles Agricoles (COPA), afin de constituer une structure consultative pour la Commission Européenne sur les questions agricoles. Pour les 6 Etats-membres de l'époque, le COPA réunissait 13 organisations, dont la FNSEA, alors composante dominante du Conseil de l'Agriculture Française (CAF).

---

<sup>12</sup> Valo Martine, *Cri d'alerte contre les néonicotinoïdes, ces pesticides tueurs d'abeilles*, Le Monde, 24.06.2015.

En 1984, le COPA s'associe à la Confédération Générale de la Coopération Agricole (COGECA), fondée en 1962. De nos jours, le COPA représente plus de 30 organisations européennes. La COGECA revendique quant à elle plus de 40.000 coopératives agricoles. Le COPA-COGECA représente les intérêts de l'agriculture, en réunissant préalablement de multiples groupes thématiques, dont le groupe miel. Dès sa création, c'est Raymond Borneck qui le préside, aidé d'un coordinateur permanent. En ce qui concerne la France, le groupe réunit des représentants du SNA, du SPMF, de l'UNAF et de France Miel<sup>13</sup>. Dans un climat parfois électrique, il arrivera que le SNA pratique la stratégie de la chaise vide. Après consultation, le groupe peut faire part de ses recommandations à la Commission Agriculture, en bénéficiant d'un contact direct avec les fonctionnaires européens. Le groupe miel a joué un rôle important dans le façonnement de la directive miel, de la mise en place du règlement miel débloquent des financements de programmes de recherche appliquée en France et aidant à la mise en place des aides directes aux apiculteurs, notamment pour l'investissement dans le matériel de transhumance. Après avoir été présidé pendant une vingtaine d'années par Raymond Borneck, puis l'italien Lucio Cavazzoni et l'espagnol Manuel Izquierdo, la FNSEA a nommé à la tête du groupe miel le président du Centre Apicole de Recherche et d'Information (CARI), Etienne Bruneau. En 2009, la FNSEA décide de ne donner un pouvoir décisionnaire qu'au seul SPMF, les autres organisations françaises n'ont plus alors qu'un avis consultatif. La vive réaction du SNA et de l'UNAF conduira à leur sortie du COPA-COGECA. Le monde des abeilles n'étant pas à une situation incongrue près, le SNA continuera cependant à participer aux réunions du groupe miel encore quelques mois, de manière « clandestine » - selon les propres mots de son Président -, grâce à l'absence de contrôle des participants. Les dirigeants de l'UNAF seront néanmoins conviés de manière très ponctuelle en tant qu'experts sur des sujets précis. En 2014, malgré leurs liens privilégiés en comparaison avec les autres syndicats, Joël Schiro, président du SPMF, s'est vu exclure du COPA-COGECA par la FNSEA, et avec lui de fait, l'ensemble de son syndicat. Ne siège plus à présent que la commission abeille de la FNSEA et la coopérative France

---

<sup>13</sup> Nicole Maggi-Germain, « Fonctions et usages de la représentativité patronale », Travail et Emploi, 2012.

Miel (2 sièges) par l'intermédiaire de COOP France. Notons l'arrivée en 2013 de Xavier Beulin à la vice-présidence du COPA-COGECA. Les recommandations du groupe miel remontent à présent par les administrateurs du COPA-COGECA avant d'être transmises aux instances européennes.

Les négociants-conditionneurs de miel réagissent également à ce phénomène d'eupéanisation en créant la Fédération Européenne des Emballeurs et Distributeurs de Miel (*European Federation of Honey Packers and Distributors*) en 1989.

Au niveau des apiculteurs, la *European Professional Beekeeping Association* (EPBA) réunit l'UNAF et le SNA, de même que des organisations syndicales de 10 pays européens depuis 2006. Cette organisation est financée principalement par le syndicat des apiculteurs professionnels allemands et par les cotisations des organisations adhérentes. Walter HAEFEKER en est le fondateur et président depuis ses débuts. Le poste de vice-présidence est occupé traditionnellement par le président de l'UNAF. La EPBA convoque ses membres rarement plus d'une fois par an et son rayonnement reste attaché à la personne de son président.

L'ONG Bee Life, créée en 2013, est l'héritière officielle de la *European Beekeeping Coordination*, dont les réunions informelles réunissaient des représentants des principaux syndicats européens depuis 2007. Bee Life réunit actuellement plus d'une quinzaine d'organisations européennes, principalement des syndicats d'apiculteurs, dont la plupart des adhérents de la EPBA, avec du côté français la FFAP, le SNA, et l'UNAF. Bien qu'étant un acteur non syndical, la FNOSAD s'est également associée au projet, soucieuse principalement pour la question des produits phytosanitaires, dont il est très souvent question à Bee Life. Le SNA possède un onglet *Bee Life* en évidence et relaye ses actualités sur son site internet, de même que la FFAP avec un onglet baptisé « coordination européenne ». Bee Life est très proche du CARI, l'organisation des apiculteurs wallons et bruxellois, qui va jusqu'à lui avancer certains frais<sup>14</sup>. Bee Life est engagé pour l'interdiction totale des néonicotinoïdes, de même que toute autre molécule représentant un danger pour les abeilles. Objectivement plus actif ces dernières années, Bee Life reproche à la EPBA le fait de prendre à son compte les

---

<sup>14</sup> Compte-rendu de l'Assemblée Générale Bee Life, 25 février 2015, Paris.

bénéfices de son travail. Il a été récemment question d'une adhésion de la EPBA à Bee Life, afin de mieux coordonner les actions de ces deux groupes.

La stratégie européenne de la section apicole de la Confédération Paysanne est elle différente. Les syndicats européens paysans et ruraux, dits « alternatifs », se rassemblent depuis 1986 au sein de la Coordination Paysanne Européenne (CPE). Celle-ci a été reconnue dès la même année comme interlocuteur professionnel agricole européen par l'Union Européenne. Elle est à ce titre auditionnée par le Commissaire Européen à l'Agriculture, la DG Sanco et la Commission Agriculture du Parlement Européen. Depuis octobre 1998, elle siège aux Comités Consultatifs Agricoles de la Commission Européenne<sup>15</sup>. La CPE est devenue Coordination Européenne - Via Campesina en 2008. Peu écoutée à la table des négociations, la Confédération Paysanne ne cesse néanmoins de travailler les différents dossiers en interne. Ses actions s'orientent davantage vers la sensibilisation du public à travers des manifestations ou des actions de communication.

Parmi les syndicats français, seule la section apicole de la Coordination Rurale n'a pas à ce jour investi le terrain européen et se limite aux négociations hexagonales.

Par ailleurs, des débats en lien avec le futur des abeilles ont lieu à Bruxelles au sein de l'intergroupe « Agriculture », ou encore « Changement climatique, biodiversité et développement durable », en présence de membres de la Commission, de Parlementaires de tous partis, ou encore de membres de la société civile. C'est au sein de ce deuxième intergroupe que s'est créé un groupe de travail « Apiculture et santé des abeilles ». Longtemps présidé par la députée luxembourgeoise Astrid Lulling, celui-ci est à présent dirigé par la députée bulgare Mariya Gabriel, depuis 2014.

---

<sup>15</sup> *La Coordination Européenne*, Site de la Confédération Paysanne <http://rhone.confederationpaysanne.fr>

## **3<sup>ème</sup> Partie : Vers une nouvelle organisation française de l'apiculture**

### **1.1. Deux nouvelles structures technico-scientifiques : l'ITSAP et ADA France**

Ces dernières années, le paysage apicole français a entrepris une modification à la fois rapide et en profondeur.

En 2008, sous le gouvernement de François Fillon, un rapport parlementaire est commandé par le Ministère de l'Agriculture afin de mieux définir les problématiques du secteur apicole. Le député de Haute-Savoie Martial Saddier, ancien cadre supérieur de Chambre d'Agriculture, en sera en charge<sup>16</sup>. Les deux recommandations principales sont la création d'une interprofession et d'un institut technique. Ce sera chose faite pour l'institut, qui verra le jour l'année suivante avec la création de l'ITSAP - Institut de l'Abeille (Institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation). Dans les faits, une structure semblable existait déjà. Le Centre National de Développement Apicole (CNDA) coordonnait l'action des Associations de Développement Apicole. En effet, après la disparition de l'ITAPI, la structuration technique s'est effectuée par le niveau local, et plus particulièrement au niveau régional. En 1995, trois jeunes agences de développement, l'ADAPI (Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'ADARA (Rhône-Alpes) et l'ADAM (Midi-Pyrénées) se réunissent et incitent les autres régions à se doter d'une structure similaire. L'ITSAP naît donc en octobre 2009 lorsque les adhérents du CNDA ont adopté la modification de leurs statuts, passant ainsi de structure associative à celui d'agence de l'Etat. S'en suit une prise de décision plus collégiale et une large augmentation des moyens financiers.

L'UNAF se montrera très hostile à la création de cette résurrection de l'ITAPI, critiquant l'importance et la composition du conseil scientifique, avant d'accepter

---

<sup>16</sup> Rapport Parlementaire, Martial Saddier, Pour une filière apicole durable, Les abeilles et les pollinisateurs sauvages, octobre 2008.

d'y participer, non sans organiser des manifestations le jour du premier Conseil d'Administration qui verra la naissance du nouvel institut, le 22 janvier 2010 au 149 rue de Bercy.<sup>17</sup> Néanmoins, passés ces débuts emprunts de tensions, l'UNAF s'est finalement rangée du côté des administrateurs de l'ITSAP.

La présence de tous les syndicats au sein du directoire de l'ITSAP aura cependant été de courte durée. A la fin de l'année 2012, la FFAP se retire de l'ITSAP, dénonçant un manque de démocratie en son sein et la non focalisation sur les questions des produits phytosanitaires, tout en pointant du doigt la présence de membres du directoire entretenant certaines relations avec les firmes chimiques tels que le Réseau Biodiversité pour les Abeilles - fondé par la firme allemande BASF -, ou encore la FNSEA, et la Coordination Rurale. Simultanément, la Confédération Paysanne menacera de quitter l'ITSAP, sans mettre finalement à exécution ses menaces. Preuve de son intégration, les deux premiers Présidents élus du Bureau de l'ITSAP, Philippe Dauzet (2009-2013) et Jean Yves Foignet (depuis le 5 février 2013), sont membres de la Confédération Paysanne. L'ITSAP fait donc parti, avec l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique, des deux instituts techniques agricoles présidés par un membre de la Confédération Paysanne.

L'ITSAP est constitué d'un conseil administratif incluant de nombreux représentants de la filière apicole et agricole, ainsi qu'un conseil scientifique dont le président est nommé par le Ministre de l'Agriculture (Cf. annexe 5). Les 5 membres du bureau du conseil administratif sont élus pour 3 ans.

Le but de l'ITSAP est de coordonner sur le plan scientifique les divers « groupements de développement apicoles régionaux et nationaux à vocation professionnelle »<sup>18</sup> que sont les ADA (officiellement reconnues), les GIE (Groupements d'Intérêt Economique), le GPGR (Groupement des Producteurs de Gelée Royale) et le Syndicat AOC - Miel de Corse (Cf. annexe 6). Il procède régulièrement à un audit complet de la profession, tout en menant 1) des actions d'assistance technique aux apiculteurs et groupements d'apiculteurs - ce qui occupe un tiers de son budget annuel -, 2) de lutte contre la varroase - à savoir

---

<sup>17</sup> Gil Rivière-Wekstein, L'Unaf jette son masque : le syndicat d'Henri Clément préfère l'agit-prop à la santé des abeilles, 14/01/2010

<sup>18</sup> ADA France, lettre nationale du développement apicole, janvier 2015.



l'infestation du principal parasite de l'abeille -, 3) des mesures de soutien aux laboratoires d'analyse des caractéristiques physico-chimiques du miel, 4) des mesures de soutien pour le repeuplement du cheptel apicole communautaire et la rationalisation des transhumances, 5) et enfin des mesures de collaboration avec les organismes spécialisés dans la réalisation des programmes de recherches appliquée dans le domaine de l'apiculture et des produits issus de l'apiculture.

Pour mener à bien ses missions scientifiques, l'ITSAP est en liens étroits avec l'INRA d'Avignon. Une antenne de l'ITSAP y occupe des locaux contigus.

Cette structure est financée à plus de 90% par des fonds publics et s'est construite avec l'implication de représentants des syndicats et organisations apicoles et agricoles. Ce sont des représentants élus qui définissent les programmes de l'ITSAP.

En parallèle de l'ITSAP, les principales ADA se sont rassemblées pour créer une structure permettant de coordonner leurs actions. C'est ainsi qu'est née ADA France, en février 2013. Son apparition dans le paysage apicole répond à la fois au désir des ADA participantes de coordonner leurs actions et au désir de l'Etat de traiter avec un acteur unique. Cet acteur nouveau est encore relativement méconnu des apiculteurs, qui y voient très souvent une structure étatique. Le rapport d'ADA France avec l'Etat n'est en vérité pas aussi hiérarchique. Si la quasi-totalité de ses financements est effectivement d'origine publique, ADA France possède néanmoins l'autonomie suffisante pour accepter ou non les actions souhaitées par l'Etat en matière de développement apicole.

ADA France a donc repris le rôle de coordinateur du développement apicole temporairement confié à l'ITSAP entre 2010 et février 2013. Laissant l'activité de recherche et d'expérimentations scientifiques à l'ITSAP, ADA France coordonne donc la formation, l'installation et le soutien technique aux apiculteurs pluriactifs et professionnels. Ses statuts lui interdisent d'admettre des administrateurs issus du milieu amateur, et de posséder plus de 40% d'adhérents non-professionnels. ADA France reste très en lien avec l'ITSAP. Ils ont partagé tous deux un même logo, ainsi qu'une charte graphique très similaires durant leurs premières années. Ils réunissent les 18 mêmes structures régionales, qui ont conservé 1/3 des voix,

auxquelles vient s'ajouter une structure à vocation nationale : le Groupement des Producteurs de Gellée Royale (GPGR). Certaines ADA, fondées par le SNA, ou fruit d'initiatives privées, n'ont cependant pas été reconnues par l'ITSAP ni ADA France.

Du fait de son indépendance de toute structure syndicale et sa collaboration avec les régions sur la formation apicole, l'aide à l'installation et au développement des apiculteurs, ADA France est devenu un interlocuteur privilégié avec le Ministère de l'Agriculture sur les chantiers en cours comme la mise en place de nouvelles formations et la réorganisation de la défense sanitaire.

Cette réorganisation de la défense sanitaire touche toute la filière agricole. Elle conduit actuellement à l'éviction progressive de la FNOSAD - qui déplore le manque d'écoute qui lui est accordé - au profit des Groupement de Défense Sanitaire (GDS) publics ou de vétérinaires privés agréments par l'Etat - et formés depuis 2007 à l'école vétérinaire de Nantes (ONIRIS) et d'Alfort. Les agents sanitaires apicoles (ASA) précédemment évoqués n'existent plus depuis la modification du Code Rural le 14 octobre 2014. Ils doivent à présent évoluer en techniciens sanitaires apicoles (TSA) et se placer sous la responsabilité d'un vétérinaire s'ils souhaitent continuer à exercer. La situation n'est cependant pas encore stabilisée dans tous les départements, donnant lieu à des fonctionnements très variés.

Notons que la réforme territoriale en cours transforme un peu plus l'organisation des ADA. Certaines seront amenées à fusionner du fait du regroupement des régions. Dans un contexte actuel qui connaît doré et déjà des relations parfois délicates entre ADA France et ses structures composantes, de nouveaux consensus devront être trouvés pour s'adapter à la future carte territoriale.

La question d'une formation initiale est également revenue à la table des négociations suite au rapport Saddier. Nous le disions précédemment, il n'existe de nos jours qu'une formation accessible qu'après une période de salariat ou d'alternance, dans 8 centres publics (Cf. Annexe 7). C'est pourquoi le rapport Saddier préconise la création d'un BTS ACSE (analyse et conduite de systèmes d'exploitation) option apicole. Suite à la réunion du Comité National Apicole du 16

décembre 2014, 4 établissements agricoles pilotes sont habilités à délivrer la formation BTS ACSE dès la rentrée de septembre 2015. Les inscriptions, proposées aux lycéens sur le site d'inscription aux études supérieures « admissions post-bac » n'ont cependant pas suscité la demande attendue, reportant ainsi la mise en place des BTS ACSE.

## **1.2. Les nouvelles structures consultatives de l'Etat et la marche vers une interprofession**

Notons une augmentation notable des moyens mis à disposition de l'apiculture depuis 2013. Un « plan de développement durable de l'apiculture » a été mis en place en octobre 2012, par François Gerster, Inspecteur général de santé publique vétérinaire. Entre 2011 et 2013, l'Etat consacrait pas moins de 5,5 millions d'euros par an pour l'apiculture française. Ce montant a été réévalué à 40 millions d'euros pour la période 2013-2016, dont 500.000€ par an pour l'ITSAP ; et 870.000€ pour les ADA et 875.000€ pour la recherche en 2013. En juillet 2013, ce plan a également conduit au classement de la varroase en « danger sanitaire de 2<sup>e</sup> catégorie ». Les aides allouées à la lutte contre le varroa ont ainsi augmenté pour atteindre 400.000€ en 2013.

Dans le cadre de ce plan de développement durable de l'apiculture, deux nouvelles structures ont récemment été créées pour réunir les parties prenantes impliquées dans le monde apicole.

Un Comité Stratégique pour l'Apiculture se tient régulièrement depuis octobre 2013. Celui-ci est convoqué par le Ministère de l'Agriculture pour aborder les grands enjeux de la filière et définir en partie le programme de l'ITSAP. Il est présidé par Alain Fauconnier, sénateur PS de Midi-Pyrénées. Les 7 syndicats apicoles y sont représentés et y possèdent chacun une voix. Cependant, les désaccords y sont nombreux. Ainsi, afin de marquer leur hostilité au programme du Comité Stratégique pour l'Apiculture pour l'horizon 2025, cinq organisations apicoles (Confédération Paysanne, FFAP, FNOSAD, UNAF et SNA) ont quitté la

table des négociations le 17 décembre 2013<sup>19</sup>. Elles sont depuis lors revenues, dans un climat pour le moins tendu.

Siègent également des parlementaires, l'association des Régions de France, l'assemblée des départements de France, l'INRA, l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), un représentant des consommateurs, un représentant des associations de défense de l'environnement, un représentant des entreprises de distribution, un représentant des entreprises de semences, le Ministère de l'économie et des finances, et le Ministère de l'écologie.

Selon les sujets à traiter, un Comité Apicole peut être convoqué, réunissant uniquement des organisations du milieu apicole et le Ministère de l'Agriculture. Ce « grand messe » de la filière évalue les réalisations du plan de développement durable de l'apiculture et discute actuellement d'une éventuelle future interprofession.

Aujourd'hui l'ensemble des syndicats regrette les divisions et réclame une union, mais rares sont les démarches favorables à une telle issue. Le SPMF, dans un communiqué du 9 février 2015 réitère son souhait d'une interprofession et décrit un fonctionnement actuel de la filière « anarchique et totalement opaque [qui] dure depuis des décennies ». Toujours selon les mots du SPMF, « une partie de l'apiculture, profitant de ce flou et de ce désordre, monopolise la parole dans les médias et vampirise le moindre débat constructif dans les réunions professionnelles ». Le SPMF identifie comme priorité de l'interprofession de fournir des données statistiques fiables sur la filière, permettant de connaître avec précision le nombre d'apiculteurs, de ruches et leur répartition, de même que la quantité produite de miel. Tout comme Intermiel, l'interprofession se financerait grâce à une ponction de 0,10 centimes sur les pots de miel vendus dans l'hexagone. Au moins depuis le Rapport de Martial Saddier en 2008, le Ministère de l'Agriculture n'a cessé de réclamer une interprofession. L'ITSAP en constitue une première étape. Actuellement, une interprofession est en cours de construction. Le Ministère a confié le dossier abeilles à son nouvel office FranceAgriMer, aussi

---

<sup>19</sup> Communiqué de presse de la Confédération Paysanne, « les apiculteurs claquent la porte du CSA ». 20.01.2014.

connu sous le nom d'*Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer*. Ce dernier est issu de la fusion - voulue par la révision générale des politiques publiques - de nombreux offices agricoles sectoriels le 1<sup>er</sup> avril 2009. Son conseil d'administration est présidé par Xavier Beulin depuis novembre de la même année. Les pouvoirs publics affichent leur intention de voir l'interprofession apparaître pour 2016 et l'ont fait figurer dans la l'article 32 du Grenelle de l'Environnement depuis 2009. Bien qu'elle se donne l'ambition de réunir les syndicats apicoles, cette interprofession devrait laisser plus de place aux organisations techniques. En effet, depuis le 11 septembre 2014 et la nouvelle loi d'orientation agricole, les ADA sont autorisées à siéger dans les interprofessions, au sein du collège « producteurs ».

Le 3 février 2015, 16 organisations apicoles<sup>20</sup> se sont réunies pour constituer l'Association de préfiguration du collège des producteurs de l'interprofession apicole (APCPIA)<sup>21</sup>. ADA France y joue un rôle prépondérant du fait de la présence de 10 de ses organisations et de l'élection de ses membres au sein de bureau, mis à part le poste de vice-président obtenu par un représentant de la FNSEA. Cette association a entamé une réflexion autour du fonctionnement des la future interprofession. Elle a également commencé à rencontrer plusieurs acteurs publics majeurs ainsi que les membres supposés du futur collège des négociants.

Ainsi, la marche vers une nouvelle interprofession est belle et bien lancée. Tentant de fédérer le plus d'organisations représentatives possible en les impliquant dans sa construction, cette future interprofession avance dans un contexte difficile précédemment décrit. La multiplication des organisations apicoles et la divergence des points de vue ne saurait faciliter ce processus. Cependant, à la différence des précédents projets déboutés, les pouvoirs publics n'ont jamais été autant associés à un tel projet, au point d'en devenir une force motrice majeure.

---

<sup>20</sup> ADAPI, ADAPIC, ADAPRO LR, ADARA, AOC Miel de Corse, APPNP, Confédération Paysanne, FEDAPI, FNSEA, GIE élevage de Bretagne, GPGR, SPMF, SYMPAS.

<sup>21</sup> ADA France Infos, Lettre nationale du développement apicole, avril 2015.

## **Conclusions**

Nous venons de voir la complexité de l'organisation du monde apicole français. Cette complexité est impossible à appréhender sans chercher à comprendre les étapes historiques qui l'ont progressivement façonnées.

L'apiculture française a donc beaucoup évolué au gré des relations interpersonnelles, grâce ou à cause de la personnalité et des multiples appartenances de certains. Fait propre à tout représentant d'une organisation, il devient parfois difficile de savoir quand s'exprime la personne et quand s'exprime la position officielle de l'organisation à laquelle il appartient, d'autant plus que les acteurs du monde apicole sont loin de limiter leur appartenance à une seule structure. De même il est impossible de comprendre l'évolution d'un syndicat sans comprendre la personnalité de ses cadres, et en particulier de son président, capable à lui seul de provoquer l'adhésion ou le rejet dans leurs degrés les plus extrêmes. D'aucun ne saurait également se laisser tromper par l'apparente homogénéité d'une structure syndicale. Les débats internes passionnés - donnant parfois lieu à des défections, des pleurs et des réconciliations - y sont en effet légion. Pour rajouter à la confusion, notons que certains apiculteurs syndicalistes interconnectés participent à titre personnel à des organisations aux intérêts parfois divergeant de leur syndicat. Certains adhérents de la FFAP sont par exemple actifs dans des ADA, bien que leur syndicat ait quitté le conseil d'administration de l'ITSAP.

Cette complexité et ce climat syndical houleux contribuent largement au succès des réunions et associations traitant de sujets purement techniques. Ces rencontres sans tensions sont devenues progressivement les nouveaux lieux d'échanges entre les apiculteurs, quand les assemblées générales de syndicats peinent à rassembler un quart de leurs adhérents.

Fait constaté lors du travail de terrain nécessaire à l'élaboration de ce rapport d'expertise, l'immense majorité des apiculteurs, même syndiqués, n'a plus une vision claire du fonctionnement du monde apicole. La quasi-totalité des jeunes

apiculteurs qui se lance dans la profession n'a aucune idée de l'existence d'autant de syndicats, et encore moins de leur revendications respectives. Le taux de syndicalisation précédemment indiqué largement supérieur à 100% n'est en fait qu'un trompe l'œil qui ne correspond donc pas au véritable engagement des apiculteurs, et encore moins des jeunes en cours d'installation ou récemment installés.

Plus largement, la profession semble cultiver les statistiques approximatives et garde ainsi certaines zones d'ombres, du fait 1) de la difficulté de connaître le nombre exact de ruches - dû par ailleurs aux variations que connaît un apiculteur dans l'année, ou d'une année à l'autre suite aux mortalités hivernales ou spontanées qu'il tente de compenser -, 2) le nombre exact de la production de miel, du fait des diverses sources possibles d'écoulement, officielles ou officieuses - avec une part non négligeable de miel vendu en espèces et non déclaré - ; 3) le taux exact de syndicalisation, chaque syndicat ayant des intérêts évidents à présenter les chiffres d'adhérents les plus élevés possibles, tout en restant dans la mesure du raisonnable. L'amélioration des données statistiques est justement mentionnée dans de très nombreux documents tels que le rapport parlementaire de Martial Saddier, le Plan de développement durable de l'apiculture, ou les revendications de plusieurs syndicats.

Outre les mystères concernant les apiculteurs, les abeilles gardent elles aussi leur part d'ombre, en dépit des constantes découvertes scientifiques à leur sujet.

Les constantes disputes intersyndicales incessantes ont conduit un nombre grandissant d'apiculteurs à se couper de l'actualité autre que technique de leur profession, et ne plus souscrire à aucun syndicat. La participation à une Association de Développement Apicole - ou plus spécifiquement l'association d'éleveurs de reines ANERCEA ou des producteurs de gelée royale GPGR - suffit selon certains à bénéficier - moyennant cotisation - des dernières informations techniques liées à leur métier ou spécialisation, de formations thématiques régulières, tout en leur permettant éventuellement de bénéficier de conseils et d'analyses indiquant les raisons des disparitions ponctuelles d'abeilles dont ils

souffrent. De même, un système alternatif d'assurance des ruches concurrence à présent les tarifs proposés par certains syndicats. Les apiculteurs bénéficiaient jusque là de prix avantageux en s'abonnant à l'une des deux revues principales. Ils ont dorénavant la possibilité de s'adresser directement aux compagnies d'assurance qui investissent ce marché.

De nombreux problèmes affectent les abeilles et leurs possesseurs, mais le premier mal est sans doute à aller chercher du côté des relations humaines. Une meilleure entente intersyndicale et une organisation plus claire de la profession auraient permis de toute évidence de s'attaquer de front à de grands problèmes structurels laissés en suspend comme une formation initiale et continue les plus complètes possible, ou le financement de grands projets d'expérimentations scientifiques. Il aurait également été permis de déclencher l'alarme plus tôt et de manière plus efficace face aux intérêts mieux représentés de l'agro-industrie et des firmes agrochimiques par exemple. Sur ce sujet, notons la très mauvaise entente entre les apiculteurs et les cultivateurs, bien qu'appartenant tous deux à la même famille des agriculteurs, et en dépit des quelques 8.000 agri-apiculteurs<sup>22</sup>.

Tout cela explique le discours souvent très pessimiste des apiculteurs en fin de carrière. Ces mêmes personnes ont connu l'époque où une ruche produisait 70 kg de miel sans trop lui prodiguer de soin particulier. Mais le métier d'apiculteur s'est énormément complexifié au cours des années et demande à présent un véritable travail de soin plusieurs fois par semaine durant la saison apicole.

La division des apiculteurs a certes pénalisé l'obtention de potentielles faveurs de la part des pouvoirs publics. Pour autant, le morcellement de la profession ne saurait être tenu seul pour responsable de la disparition des abeilles et il convient de relativiser la situation au niveau français. De nombreux pays voisins nous envient en effet les aides à l'installation, à l'achat de matériel, la formation reconnue par l'Etat et donnant droit à un soutien, l'action des chercheurs et techniciens ou encore le partage de bonnes pratiques véhiculées par nombre d'organisations.

---

<sup>22</sup> Jean-Luc Ferté, Aperçu sur les abeilles.



# ***Bibliographie***

## **Ouvrages :**

Albouy Vincent & Le Conte Yves, *Nos abeilles en péril*, Editions Quæ, 2014.

Cintas Estelle, *Une femme contre les pesticides*, Editions Ellébore - Sang de la Terre, 2007.

Clément Henri, *Une vie pour les abeilles*, Editions Rue de l'Echiquier, 2012.

Colson Jean-Philippe, *L'abeille et le droit, pour une évolution de la législation apicole*, éditions du Puits Fleuri, 2013.

Maggi-Germain Nicole, *Fonctions et usages de la représentativité patronale*, Travail et Emploi, 2012.

## **Sources Web :**

ADA France, <http://adafrance.org>.

Apimondia, <http://www.apimondia.com>.

Coordination Européenne Via Campesina, [www.eurovia.org/](http://www.eurovia.org/).

Coordination Rurale, <http://www.coordinationrurale.fr>.

Coordination Rurale, « Jean Luc Ferté : Cohabitation abeilles et pesticides... », site internet de la Coordination Rurale, 24 mars 2011.

COPA-COGECA, <http://www.copa-cogeca.be>.

France Miel, <http://www.francemiel.fr>.

Fédération Française des Apiculteurs Professionnels, <http://www.apipro-ffap.net/>.

Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, <http://www.fnsea.fr>.

Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles, <http://www.sante-de-labeille.com>.

Institut Technique et Scientifique de l'Apiculture et de la Pollinisation, <http://itsap.asso.fr>.

Nourissier François, Brève histoire de l'apiculture, <http://www.la-ruche-sauvage.com/api/apihist.php>.

Rivière-Wekstein Gil, L'Unaf jette son masque : le syndicat d'Henri Clément préfère l'agit-prop à la santé des abeilles, <http://www.agriculture-environnement.fr>, 14/01/2010.

Syndicat Français des Miels, <http://www.syndicatfrancaisdesmiels.fr>.

Syndicat National d'Apiculture, <http://www.snapiculture.com>.

Syndicat des Producteurs de Miel de France, <http://www.apiculture.com/spmf/>.

Union Française de l'Apiculture Française, <http://www.unaf-apiculture.info>.

Valo Martine, *Cri d'alerte contre les néonicotinoïdes, ces pesticides tueurs d'abeilles*, Le Monde, 24.06.2015.

### **Articles de presse écrite :**

L'abeille de France, août 1948.

Le Provençal, *Le syndicat des apiculteurs du Sud-Est souhaite des mesures de protection contre le miel d'importation*, avril 1967.

### **Autres :**

ADA France, *lettre nationale du développement apicole*, janvier, avril et septembre 2015.

Bee Life, Compte-rendu de l'Assemblée Générale, 25 février 2015, Paris.

Confédération Paysanne, « les apiculteurs claquent la porte du CSA », Communiqué de presse du 20.01.2014.

Ferté Jean-Luc, *Aperçu sur les abeilles*, 2015.

FranceAgriMer, Audit de la filière Apicole 2012.

Gerster François, *Plan de développement durable de l'apiculture*, octobre 2012.

Saddier Martial, Rapport Parlementaire, *Pour une filière apicole durable, Les abeilles et les pollinisateurs sauvages*, octobre 2008.

VERCHERAND Jean, « SYNDICATS AGRICOLES », Encyclopædia Universalis, consulté le 25 août 2015.

## ***Sigles***

ACTA : Association de Coordination des Instituts Techniques Agricoles

ADA : Association (régionale) de Développement Apicole

AMM : Autorisation de Mise sur le Marché

ANDA : Association Nationale pour le Développement Agricole

ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail

APCA : Assemblée permanente des chambres d'agriculture

APCPIA : Association de préfiguration du collège des producteurs de l'interprofession apicole

ASA : Agents Sanitaires Apicoles

ANERCEA : Association Nationale des Eleveurs de Reines et des Centres d'Elevage Apicoles

BPREA : Brevets Professionnels Responsable d'Exploitation Agricole

BTS ACSE : Brevet Technique Supérieur Analyse et conduite de systèmes d'exploitation

CAF : Conseil de l'Agriculture Française

CETA : Centre Technique Apicole

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion de l'Agriculture

CGA : Confédération Générale de l'Apiculture

DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

CNDA : Centre National de Développement Apicole

CNIM : Comité National Interprofessionnel du Miel

COGECA : Confédération Générale de la Coopération Agricole

COPA : Comité des Organisations Professionnelles Agricoles

CPE : Coordination Paysanne Européenne

CVO : Cotisation Volontaire Obligatoire

DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations

EPBA : *European Professional Beekeeping Association*

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Food and Agriculture Organization of the United Nations*)

FEDAPI : Fédération des coopératives apicoles

FFAP : Fédération Française des Apiculteurs Professionnels

FNOSAD : Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicat des Exploitants Agricoles

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicat des Exploitants Agricoles

GDS : Groupement de Défense Sanitaire

GDSA : Groupement de Défense Sanitaire Apicole

GPGR : Groupement des Producteurs de Gellée Royale

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

ITAPI : Institut Technique de l'Apiculture

ITSAP : Institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation

OFA : Observatoire Français d'Apidologie

OPIDA : Office pour l'Information et la Développement Apicole

RBA : Réseau Biodiversité pour les Abeilles

SFM : Syndicat Français des Miels

SCA : Société Centrale d'Apiculture

SNA : Syndicat National d'Apiculture

SPMF : Syndicat des Producteurs de Miel Français

TSA : Technicien Sanitaire Apicole

UGAF : Union des Groupements Apicoles Français

UIPP : Union des industries de protection des plantes

UNAF : Union Nationale de l'Apiculture Française

## ***Table des annexes***

|                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>ANNEXE 1 : TABLEAU DES SYNDICATS APICOLES FRANÇAIS EN 2015 .....</b>                | <b>47</b> |
| <b>ANNEXE 2 : L'ABEILLE DE FRANCE, AOUT 1948 .....</b>                                 | <b>49</b> |
| <b>ANNEXE 3 : LE PROVENÇAL, AVRIL 1967 .....</b>                                       | <b>50</b> |
| <b>ANNEXE 4 : VOTES DU COLLEGE PRODUCTEURS.....</b>                                    | <b>51</b> |
| <b>ANNEXE 5 : BUREAU ET CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ITSAP (2015) .....</b>              | <b>52</b> |
| <b>ANNEXE 6 : GROUPEMENTS MEMBRES DE L'ITSAP ET D'ADA FRANCE .....</b>                 | <b>53</b> |
| <b>ANNEXE 7 : CARTE DES CENTRES DE FORMATION LONGUE EN APICULTURE<br/>(2015) .....</b> | <b>54</b> |

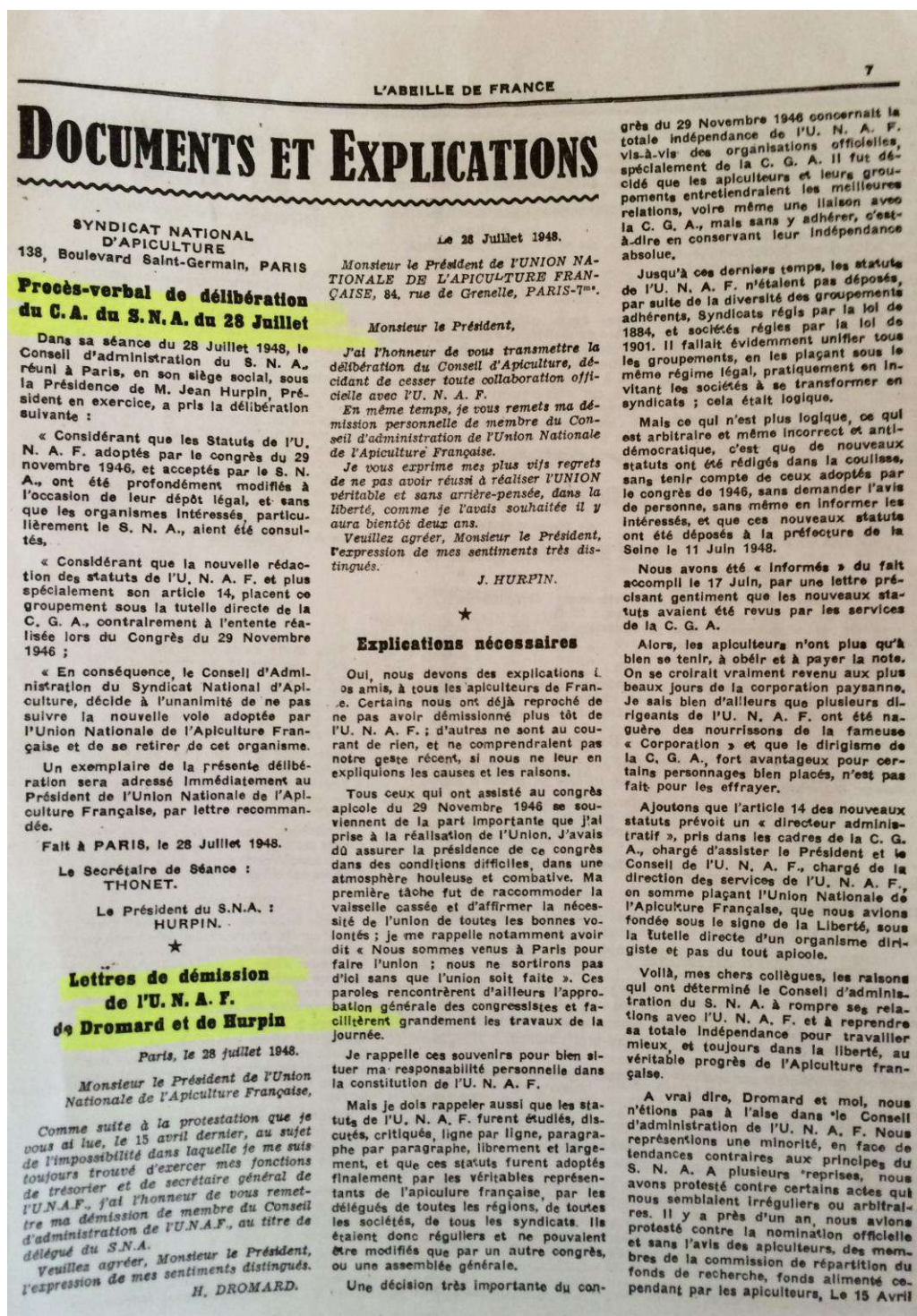
## ***Annexe 1 : Tableau des syndicats apicoles français en 2015***

| Syndicat                                         | Logo                                                                                | Nombre d'adhérents revendiqué ou estimations (2015) | Date de création | Président ou Responsable (2015) | Personnes notoires                                                          | Négociations françaises                           | Actions européennes             |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------|
| Syndicat National d'Apiculture (SNA)             |    | 32000                                               | 1920             | Yves Védrenne                   | Jean HURPIN (fondateur)                                                     | Comité Apicole, Comité Stratégique Apicole, ITSAP | Bee Life & EPBA, ex-Copa-Cogeca |
| Syndicat des Producteurs de Miel Français (SPMF) |   | 100                                                 | 1931             | Joël Schiro                     | Victor Dumas (fondateur)<br>Gérard Schiro<br>Raymond Borneck (ex-président) | Comité Apicole, Comité Stratégique Apicole, ITSAP | Ex -Copa-Cogeca                 |
| Union Nationale de l'Apiculture Française        |  | 22000                                               | 1946             | Gilles LANIO                    | Henri Clément, porte-parole,<br>Raymond Borneck (ex-président)              | Comité Apicole, Comité Stratégique Apicole, ITSAP | Bee Life, EPBA, ex-Copa-Cogeca  |

|                                                                                        |                                                                                     |     |           |                                  |                                 |                                                   |                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----------|----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| (UNAF)                                                                                 |                                                                                     |     |           |                                  |                                 |                                                   |                                                            |
| Commission Apicole de la fédération paysanne                                           |    | 100 | 1999      |                                  | Bertand Therry (ex-responsable) | Comité Apicole, Comité Stratégique Apicole, ITSAP | Bee Life, Coordination Paysanne Européenne - Via Campesina |
| Coordination Rurale                                                                    |    | 15  | 2000      | Jean-Luc Ferté                   |                                 | Comité Apicole, Comité Stratégique Apicole, ITSAP | Aucune                                                     |
| Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP)                             |    | 150 | 2009      | Marie France Roux (porte parole) |                                 | Comité Apicole, Comité Stratégique Apicole        | Bee Life                                                   |
| Section apiculture FNSEA (Fédération Nationale des Syndicat des Exploitants Agricoles) |  | 20  | Mars 2010 | Julien Delaunay                  | Bernard Berque (ex-responsable) | Comité Apicole, Comité Stratégique Apicole, ITSAP | Copa-Cogeca                                                |



## Annexe 2 : L'abeille de France, Août 1948





# Annexe 3 : Le Provençal, avril 1967

Le Provençal

Mardi 4 Avril 1967

## LE SYNDICAT DES APICULTEURS DU SUD-EST SOUHAITE DES MESURES DE PROTECTION CONTRE LE MIEL D'IMPORTATION

**L**es apiculteurs du Sud-Est de la France ont tenu leur assemblée générale hier matin à Toulon, chez M. Garnier, président du syndicat du Var. MM. Laurin, président du syndicat des Basses-Alpes, Odé Bannes, pour les Alpes-Maritimes ; Ausier, pour le Vaucluse ; Bodin, pour les Bouches-du-Rhône ; Crochet, pour la Drôme, assistaient à cette réunion où l'on reconnaissait également MM. Duchenne, Gotton et Kamenezki, du syndicat du Var. « Nous avons des difficultés grandissantes, des problèmes sérieux, comment nous y prenons-nous pour les résoudre ? Avec quels moyens ? » Tel était en somme l'ordre du jour de l'assemblée des apiculteurs. Il est un fait, que ne se dissimule aucun apiculteur, c'est que les exploitations vivent « mal », que les investissements de chaque année sont nuls ou presque. A cette situation, une première explication est donnée par

l'existence d'un miel d'importation, vendu sur le sol de France dans des proportions sans cesse grandissantes. Devant cette situation nouvelle, la concurrence, les apiculteurs sentent tous, plus ou moins confusément, le besoin, voire l'urgence à se regrouper — sur le plan de la production par des coopératives dont le succès est considérable — et sur le plan de la contre-attaque, en pesant sur les Pouvoirs Publics par un syndicat unique, puissant, efficace.

Il est évident, en effet, que pour limiter les effets immédiats et à moyen terme des grosses quantités de miel des Etats-Unis, de l'Australie, d'Espagne et de Monzie, qui se vendent en France, seule une démarche appuyée par tous les apiculteurs de France auprès du ministre de l'Agriculture et du gouvernement pourra être efficace (contingent, taxe, etc.). Pour la seule année 1966, devait dire l'un des membres du syndicat, les importations ont

augmenté de 13 % tandis que le prix du kilo de miel d'importation baissait... »

### LA CONCURRENCE. OUI, MAIS...

Certes, les apiculteurs unanimes, sont favorables à la concurrence et en particulier, les propriétaires des 100.000 ruches du Sud-Est (sur les 900.000 de France). Mais ils souhaiteraient des Pouvoirs Publics plusieurs mesures : d'abord, que ceux-ci se rendent compte de l'importance économique que l'apiculture française représente aussi bien sur le plan de l'emploi, de l'activité économique que de la part — en millions de francs — prise par leur production dans l'agriculture française. Ensuite, que l'Administration des Impôts soit plus compréhensive.

Les apiculteurs du Sud-Est examineront également différents problèmes comme ceux de l'établissement d'un prix de revient du kilo de miel, de la nouvelle réglementation en ma-

tère de transport, de l'opportunité de susciter la création d'un Comité Economique du Miel (dont l'objectif principal serait d'arriver à imposer des prix planchers en fonction de la qualité), de leur association plus étroite aux syndicats agricoles, afin de participer en force et en nombre aux manifestations de masse qui visent à attirer l'attention des Pouvoirs Publics sur les problèmes de l'apiculture.

Mais, comme nous l'avons dit plus haut, une part très importante des débats devait être accordée à la nécessaire unité syndicale nationale des apiculteurs. A l'issue de son examen minutieux, la motion suivante était adoptée :

### « FUSION DES ORGANISMES APICOLES NATIONAUX »

Le syndicat des Apiculteurs du Var :

Conscient de la gravité de la situation actuelle de l'apiculture française et de l'importance vitale de l'action à poursuivre auprès des pouvoirs publics pour la défense de ses intérêts.

Considérant que cette action ne peut être efficacement conduite que par un organisme national unique, et non en ordre dispersé et parfois divergent. Considérant en outre que le récent étalage sur la place publique de querelles purement personnelles, est nuire à la profession au lieu de la servir.

Adopte la résolution suivante : Le S.A.V. demande instantanément aux responsables des groupements nationaux d'entreprendre sans délai, dans le meilleur esprit et sans considération d'intérêts personnels ou particuliers, la procédure de fusion des divers organismes apicoles, de telle sorte que les futurs administrateurs élus soient les représentants élus de la profession tout entière.

Il prend acte des déclarations d'intention publiées dans les dernières revues apicoles, et espère qu'elles seront, rapidement suivies d'actes précis et de bonne volonté, dans le but de la fusion.

Il se réserve, si dans le délai d'un an aucun progrès substantiel n'a été obtenu dans le sens souhaité, de reconsidérer son appartenance aux deux principales organisations nationales U.N.A.F. et S.N.A.

Le S.A.V. souhaite qu'une position identique soit prise par l'ensemble des sociétés ou syndicats départementaux.

### Chien ironvé

Trouvé caniche noir avec collier vert incrusté de perles rouges, une laisse genre ruban écossais en cuir, avenue Claude-Farrère. Le réclamer chez M. Jouin, 69, boulevard Ste-Hélène, Mourillon, rez-de-chaussée.

### CHIEN PERDU

Perdu samedi après-midi 8 avril, chien ratier blanc tacheté marron, répondant au nom de Milou. Prière à la personne qui l'aurait trouvé de le ramener à son propriétaire M. Pérois 9, impasse de La Cigale à La Pivoite. **INGENIEURS grandes écoles, effectuant leur service militaire,**

### Chambre syndicale des propriétaires de Toulon et du Var

L'assemblée générale du Syndicat des propriétaires et copropriétaires de Toulon et du département du Var, aura lieu le dimanche 16 avril 1967 à 9 heures 45 précises, salle du Patronat, place de la Liberté à Toulon.

#### Ordre du jour :

- Allocution du président.
- Compte rendu d'ensemble sur l'année 1966.
- Compte rendu financier.
- Questions diverses.

Cette assemblée sera honorée de la présence de Me Henri Grimaud, avocat à la Cour de Grenoble, président de l'Union nationale de la propriété immobilière.

Nous demandons à nos adhérents de faire tout leur possible pour se rendre à cette réunion.

4 avril, salle Mozart

1111 DE L'ACADEMIE

## Carnet de République

### LES MARIAGES

Un bien sympathique mariage vient d'unir deux familles très estimées dans notre cité.

Samedi, à 16 h., a eu lieu le mariage de la délicieuse Mlle Nicole Anestay, avec le distingué M. Jean-Jacques Rigal. La souriante mariée est la fille de deux commerçants très estimés de Besagne où ils ne comptent que des amis M. et Mme J.-Claude Anestay, et le marié est le fils d'une famille très honorablement connue M. et Mme Eugène Rigal, de La Valette.

C'est devant une assemblée de nombreux parents et amis, qu'a Saint-Pie X, la bénédiction nuptiale. L'officiant à l'évangile a fait l'éloge des deux familles et il a mis en lumière les éminentes qualités des deux mariés.

Après la cérémonie, les envois et leurs familles ont reçu à la sacristie les témoignages d'amitié de leurs amis. A notre tour, nous adressons aux jeunes mariés, nos vœux de bonheur, et aux heureuses familles, nos très cordiales félicitations.

### SYNDICAT DES REVENDUEURS DETAILLANTS EN FRUITS, LEGUMES, POMMES DE TERRE ET FLEURS

Nous apprenons avec une peine immense, le décès, à 63 ans, Mme Boncourt Jean André, épouse de notre cher président d'honneur.

Au nom de notre groupement, le bureau adresse à notre cher ami ses condoléances attristées.

### LES DEUILS

Hier matin, ont été célébrées les touchantes obsèques de notre estimée concitoyenne Mme Josette Moriena, née Pansal, qui s'est éteinte dans sa 67<sup>ème</sup> année, en sa villa de Brunet.

La regrettée défunte était l'épouse de notre excellent concitoyen, M. Laurent Moriena, agent administratif du Corps de Santé de la Marine et mère de la distinguée Mlle Madeleine Moriena, directrice d'Assurances.

Mme Josette Moriena laisse le souvenir d'une femme de bien dont le dévouement était inlassable. Que de déshérités elle a consolés ! Sa bienveillance était très appréciée dans ce quartier dont elle était la doyenne, non par l'âge mais par la durée de son séjour.

Une assistance nombreuse, tant à l'église Sainte-Jeanne d'Arc, où la messe avait été dite corps présent, qu'au cimetière central, où l'inhumation se fit dans un tombeau de famille, a rendu un émouvant hommage à la mémoire de la défunte.

Dans l'assistance, nous avons remarqué une importante délégation du Corps du Service de Santé et des représentants de la corporation des Directeurs d'Assurances. Ces obsèques ont revêtu le caractère d'une manifestation d'émouvante sympathie à l'endroit de la famille.

Nous prions M. et Mme Moriena de trouver ici l'expression de notre amitié attristée et de nos condoléances à toutes les familles si cruellement atteintes par ce deuil : Maigné, Trojani, Chassera et Guglielmi.

Habitation permanente (Maison de Campagne. Acheté une caravane. Nombreux modèles « habitation » de 6 m. à 8 m. CARAVELAIR - TRAVELMASTI La Maison de la Caravane, Si promenade des Anglais - N°10. Tél. : 86-17-22.

### SOLUTIONNEZ TOUS VOS PROBLEMES

J.M. HENRY psychologue voyant, 13 à 15 h. Les D. phins, Pont Faraud, Six-Foi.

## Annexe 4 : Votes du collège producteurs

| SYNDICATS ET ACCORDS INTERPROFESSIONNELS                       |                          |                                |                          |                            |                                               |                          |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------|
|                                                                | ACCORD DU<br>13 Mai 1987 | AVENANT DU<br>1er Juillet 1987 | ACCORD DU<br>4 Mars 1988 | ACCORD DU<br>12 Avril 1989 | AVENANT DU<br>1er Juin 1989                   | ACCORD DU<br>30 Mai 1990 |
| SYNDICAT NATIONAL<br>d'APICULTURE<br>(S.N.A.)                  | ABSTENTION<br>(3)        | ABSTENTION<br>(3)              | ABSTENTION<br>(3)        | ABSTENTION<br>(3)          | OUI avec les<br>plus extrêmes<br>réserves (3) | REFUS<br>(3)             |
| UNION NATIONALE DE<br>L'APICULTURE<br>FRANCAISE<br>(U.N.A.F.)  | OUI<br>(3)               | OUI<br>(3)                     | OUI<br>(3)               | OUI<br>(3)                 | OUI<br>(3)                                    | OUI<br>(1)<br>NON<br>(2) |
| SYNDICAT DES<br>APICULTEURS DE<br>MIEL DE FRANCE<br>(S.P.M.F.) | OUI<br>(3)               | OUI<br>(3)                     | OUI<br>(3)               | OUI<br>(3)                 | OUI<br>(3)                                    | OUI<br>(3)               |

(3) Le Chiffre figurant entre parenthèses représente le nombre de voix et donc de signatures accordées ou non lors de la présentation à l'extension de l'Accord Interprofessionnel ou de son Avenant pour la campagne en cours.

## Annexe 5 : Bureau et Conseil Administratif de l'ITSAP (2015)

Les membres du bureau ont été élus lors du Conseil d'administration du 5 février 2013, pour trois ans.

### Composition du Bureau

- Président / **Jean-Yves FOIGNET** / Apiculteur professionnel, Corse / Secrétaire du Syndicat AOC « Miel de Corse – Miele di Corsica »
- Vice-Président / **Thomas MOLLET** / Apiculteur professionnel, Landes / Président de l'ADAAQ
- Vice-Président / **Sébastien WINDSOR** / Agriculteur, Seine-Maritime / Administrateur de Terres Inovia / FNSEA
- Secrétaire / **Xavier ROUX** / Apiculteur professionnel, Gard / Administrateur de l'ADAPro LR
- Trésorier adjoint / **Frédéric CHANVIN** / Apiculteur professionnel, Yonne / Président de l'ADAB

### Composition du Conseil d'administration

- Groupements régionaux de développement apicole à vocation professionnelle
- Organisations professionnelles représentatives de la production agricole
- Organisations professionnelles de la production apicole, de la commercialisation des produits de la ruche et organisations à vocation sanitaire
- Associations nationales ayant une action dans le secteur apicole ou environnemental
- Têtes de réseau du développement agricole

|                                                                                                                    |                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CRDA : Associations de développement apicole (ADA) et groupements régionaux des producteurs de gelée royale (GPGR) | Jean-Christophe ANCIEN, Frédéric CHANVIN, Philippe DAUZET, Jean-Yves FOIGNET, Cyril FOLTON, Anne K'NEUR-DIDIER, Thomas MOLLET, Dominique RONCERAY, Xavier ROUX |
| ACTA – Réseau des filières animales et végétales                                                                   | Jacques LEMAITRE                                                                                                                                               |
| Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)                                                             | Didier MARTEAU                                                                                                                                                 |
| Syndicat des producteurs de miel de France (SMPF)                                                                  | Claude FUOCO et Joël SCHIRO                                                                                                                                    |
| Union nationale de l'apiculture française (UNAF)                                                                   | Gilles LANIO et Jean-Marie SIRVINS                                                                                                                             |
| Syndicat national d'apiculture (SNA)                                                                               | Bernard LAMIDEL et Yves VEDRENNE                                                                                                                               |
| Fédération des coopératives apicoles (FEDAPI)                                                                      | Claude NOEL                                                                                                                                                    |
| Fédération française des apiculteurs professionnels (FFAP)                                                         | -                                                                                                                                                              |
| Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales (FNOSAD)                                | -                                                                                                                                                              |
| Syndicat français des miels (SFM)                                                                                  | David BESACIER                                                                                                                                                 |
| Syndicat national des fabricants et grossistes en matériel apicole (SNFGMA)                                        | Gabriel ICKOWICZ                                                                                                                                               |
| Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)                                                 | Sébastien WINDSOR                                                                                                                                              |
| Confédération paysanne                                                                                             | Gaël BLANC                                                                                                                                                     |
| Coordination rurale                                                                                                | Jean-Luc FERTÉ                                                                                                                                                 |
| Jeunes agriculteurs                                                                                                | -                                                                                                                                                              |
| Coop de France                                                                                                     | Benoît LAMPSON                                                                                                                                                 |
| Association nationale des éleveurs de reines et des centres d'élevage apicoles (ANERCEA)*                          | -                                                                                                                                                              |
| Terre d'Abellies*                                                                                                  | -                                                                                                                                                              |
| Réseau biodiversité pour les abeilles*                                                                             | Philippe LECOMPTE                                                                                                                                              |

\*Voix consultative



## COMMENT CONTACTER VOTRE ADA





**ADA Alsace**  
Tel : 03 88 95 64 04  
Mail : [contact@ada-alsace.fr](mailto:contact@ada-alsace.fr)  
Site web : [www.ada-alsace.fr](http://www.ada-alsace.fr)

**ADAA (Auvergne)**  
Tel : 04 73 90 66 08  
Mail : [contact@adaa-auvergne.adafrance.org](mailto:contact@adaa-auvergne.adafrance.org)  
Site web : [www.ada-auvergne.adafrance.org](http://www.ada-auvergne.adafrance.org)

**ADAAQ (Aquitaine)**  
Tel : 05 58 85 45 48  
Mail : [adaaq@adaaq.adafrance.org](mailto:adaaq@adaaq.adafrance.org)  
Site web : [www.adaaq.adafrance.org](http://www.adaaq.adafrance.org)

**ADAB (Bourgogne)**  
Tel : 03 86 85 02 10  
Mail : [oro@wanadoo.fr](mailto:oro@wanadoo.fr)

**ADAF (Franche-Comté)**  
Tel : 03 81 54 71 71  
Mail : [adaf.asso@laposte.net](mailto:adaf.asso@laposte.net)  
Site web : [www.adaf.adafrance.org](http://www.adaf.adafrance.org)

**ADALIM (Limousin)**  
Tel : 05 55 10 37 90  
Mail : [adalin@enous.chambagri.fr](mailto:adalin@enous.chambagri.fr)

**ADAM (Midi-Pyrénées)**  
Tel : 05 61 75 47 36  
Mail : [adam@adam.adafrance.org](mailto:adam@adam.adafrance.org)  
Site web : [www.adam.adafrance.org](http://www.adam.adafrance.org)

**ADAPC (Poitou-Charentes)**  
Tel : 05 49 44 74 51  
Mail : [patrick.petrequin@poitou-charentes.chambagri.fr](mailto:patrick.petrequin@poitou-charentes.chambagri.fr)

**ADAPI (Provence-Alpes-Côte d'Azur)**  
Tel : 04 42 17 15 21  
Mail : [p.jourdan@adapi.free.fr](mailto:p.jourdan@adapi.free.fr)  
Site web : [www.adapi.adafrance.org](http://www.adapi.adafrance.org)

**ADAPIC (Centre)**  
Tel : 02 38 71 91 03  
Mail : [adapic.asso@wanadoo.fr](mailto:adapic.asso@wanadoo.fr)  
Site web : [www.adapic.adafrance.org](http://www.adapic.adafrance.org)

**ADAPRO LR (Languedoc-Roussillon)**  
Tel : 04 67 06 23 16  
Mail : [cyrille.raul@adaprofr.adafrance.org](mailto:cyrille.raul@adaprofr.adafrance.org)  
Site web : [www.adaprofr.adafrance.org](http://www.adaprofr.adafrance.org)

**ADARA (Rhône-Alpes)**  
Tel : 04 72 72 49 27  
Mail : [adara@adara.adafrance.org](mailto:adara@adara.adafrance.org)  
Site web : [www.adara.adafrance.org](http://www.adara.adafrance.org)

**ADA Réunion**  
Tel : 02 62 38 05 28  
Mail : [hennibegue@reunion.chambagri.fr](mailto:hennibegue@reunion.chambagri.fr)  
Site web : [www.adara.adafrance.org](http://www.adara.adafrance.org)

**APN (Haute et Basse-Normandie)**  
Tel : 02 31 68 80 58  
Mail : [apnnormand@yahoo.fr](mailto:apnnormand@yahoo.fr)

**APPNP (Nord Pas de Calais - Picardie)**  
Tel : 06 32 07 39 44  
Mail : [gregory.dussenne@agriculture-npdc.fr](mailto:gregory.dussenne@agriculture-npdc.fr)

**GIE ÉLEVAGES / ADA Bretagne**  
Commission apiculture  
Tel : 02 23 48 27 42  
Mail : [nemi-pades@bretagne.chambagri.fr](mailto:nemi-pades@bretagne.chambagri.fr)  
Site web : [www.gie-elevages-bretagne.fr](http://www.gie-elevages-bretagne.fr)

**GIE ÉLEVAGE Pays de la Loire**  
Structure apicole  
Tel : 02 41 18 61 16  
Mail : [marline.cloteau@pl.chambagri.fr](mailto:marline.cloteau@pl.chambagri.fr)

**GPGR (Groupeement des Producteurs de Gèle Royale)**  
Tel : 04 72 72 49 29  
Mail : [gpgr@agapois.fr](mailto:gpgr@agapois.fr)  
Site web : [www.geleeroyale-gpgr.fr](http://www.geleeroyale-gpgr.fr)  
[www.geleeroyale.info.fr](http://www.geleeroyale.info.fr)

**Syndicat AOC Miel de Corse - Mele di Corsica**  
Tel : 04 95 48 69 69  
Mail : [aocmieldecorse@wanadoo.fr](mailto:aocmieldecorse@wanadoo.fr)  
Site web : [www.mieldecorse.com](http://www.mieldecorse.com)



**ADA France**  
Fédération nationale du réseau de développement apicole  
Tel : 01 40 05 50 76  
Mail : [contact@adafrance.org](mailto:contact@adafrance.org)  
Site web : [www.adafrance.org](http://www.adafrance.org)

ADA France - Version 11/2009 (01/10)

## Annexe 7 : Carte des centres de formation longue en apiculture (2015)

